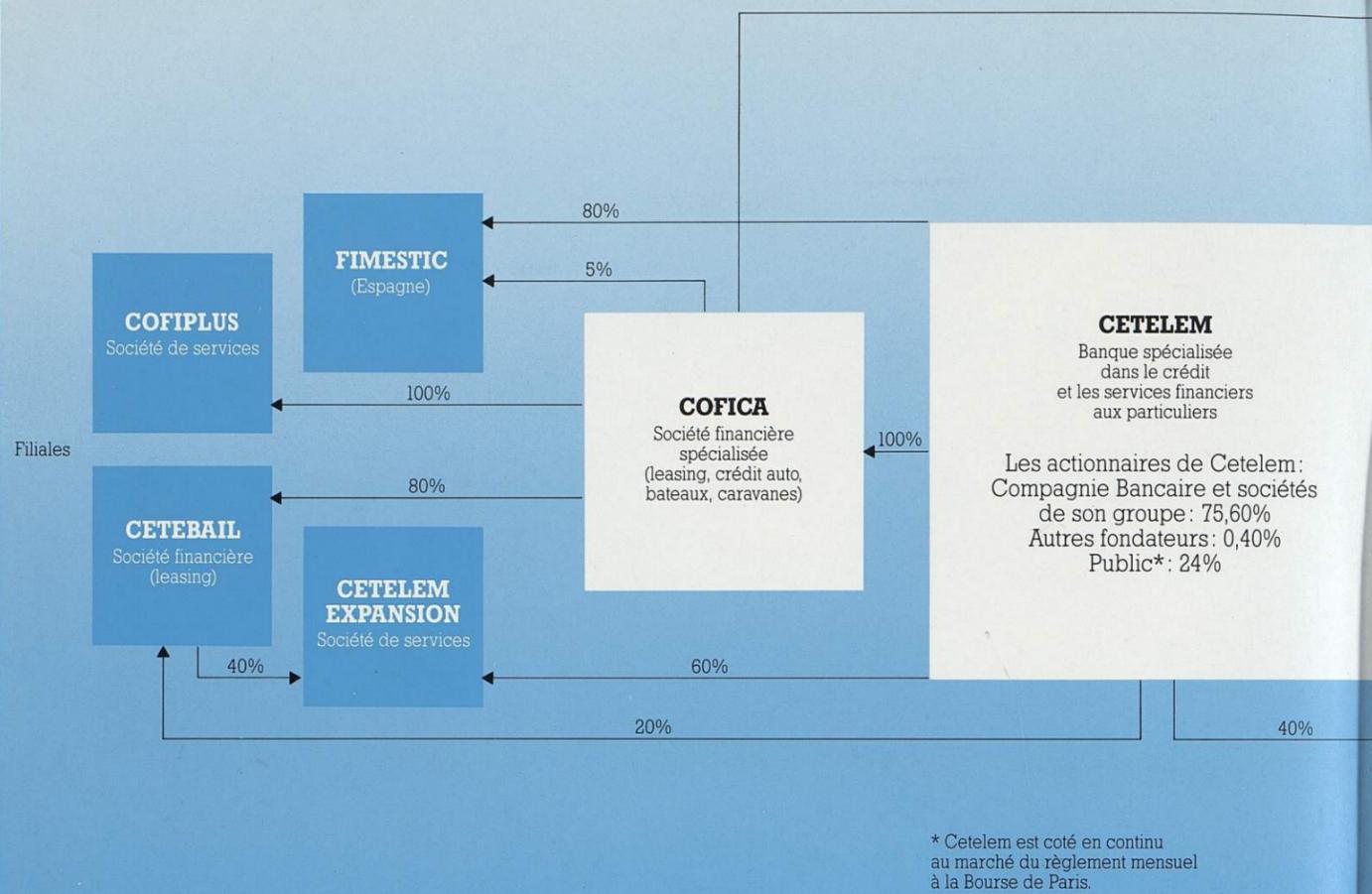


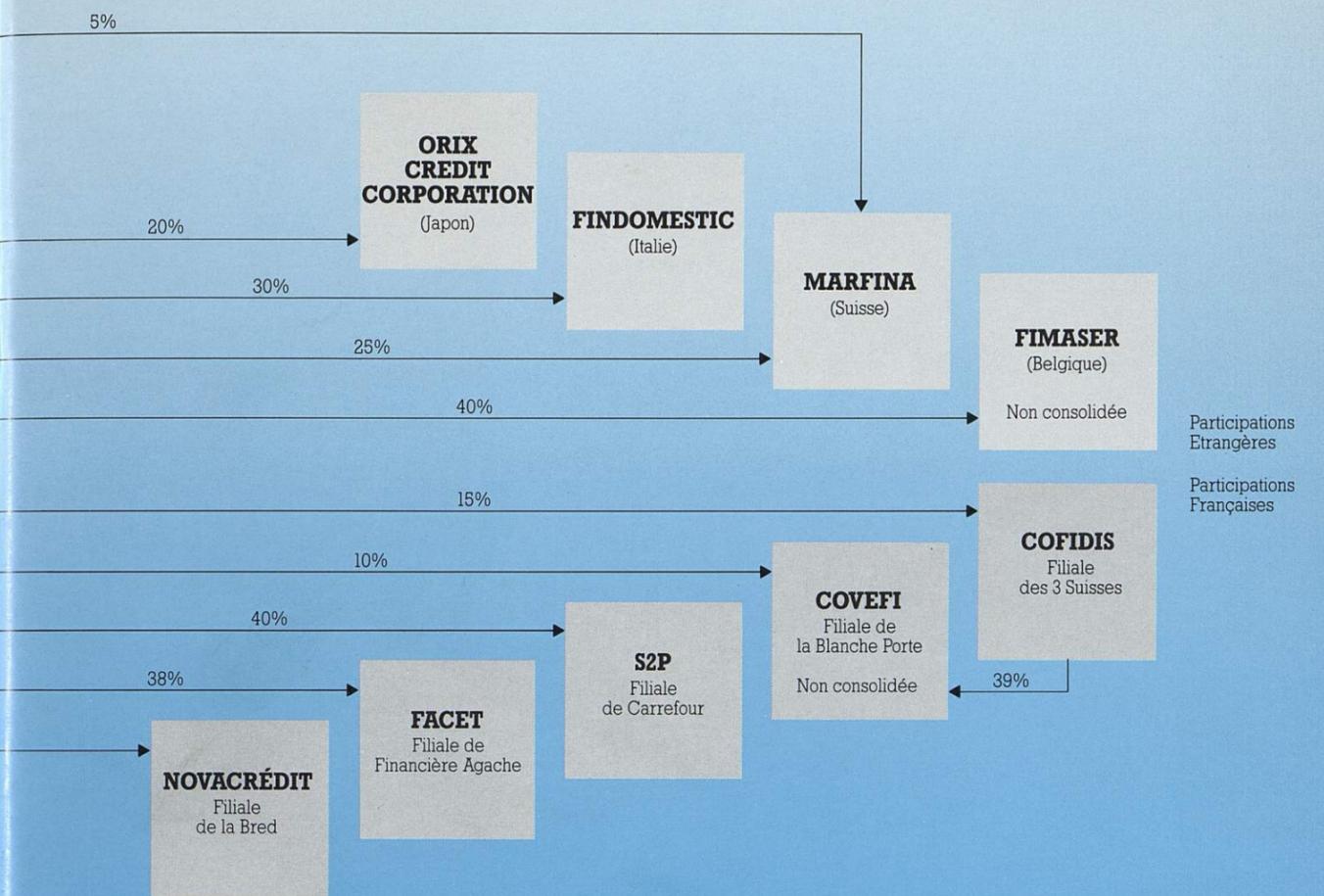
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 1988



cetelem



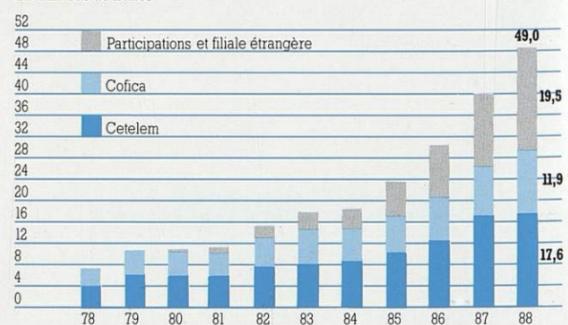
\* Cetelem est coté en continu au marché du règlement mensuel à la Bourse de Paris.



## CETELEM

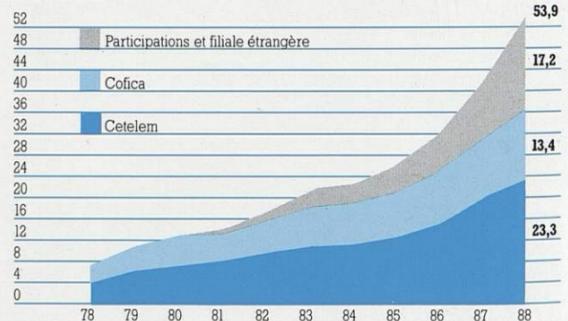
### Production

En milliards de francs



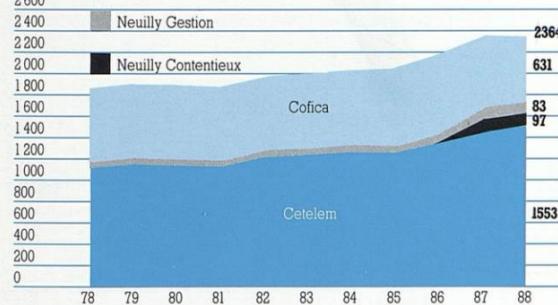
### Encours

En milliards de francs



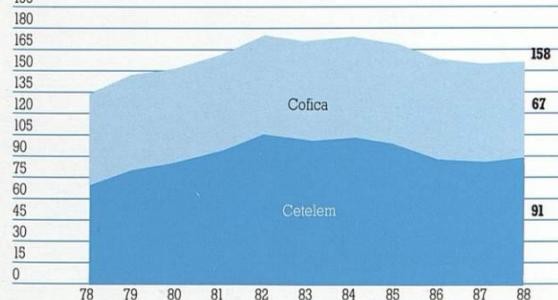
### Effectifs

En milliers de personnes



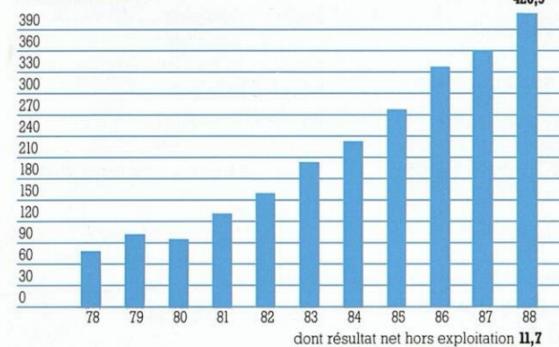
### Implantations

En milliers de personnes



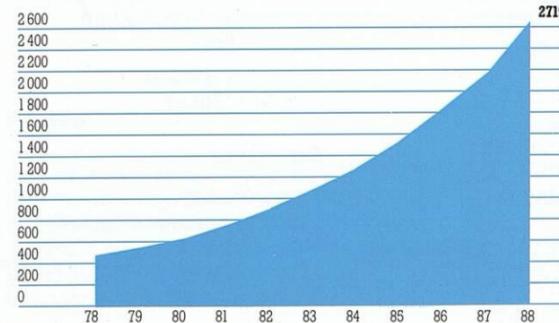
### Résultat net consolidé total

En millions de francs



### Fonds propres consolidés

En millions de francs



Président d'honneur,  
fondateur  
Jacques de Fouchier

**Conseil d'administration\***

Présidents d'honneur  
Jean Chicoye  
Gérard de Chaunac-Lanzac

Président  
Pierre Boucher

Administrateurs  
Compagnie Bancaire  
représentée par  
André Lévy-Lang

Henry de Blanchard  
Henri Duhamel\*\*  
Léopold Jeorger  
Boris Méra  
Bernard Müller\*  
Michel Renault  
Paul-Roger Sallebert  
Pierre Simon  
Pierre Vernimmen

\* Sous réserve de la ratification par l'Assemblée  
des résolutions qui lui seront proposées  
\*\* Jusqu'à l'Assemblée Générale  
du 16 mars 1989

**Censeurs**

Henri Bouvatier  
Loïc de Fouchier  
Christian de Longevialle  
Michel Rubinstein  
Michel Tassart

**Commissaires aux comptes**

Titulaires  
Cabinet Robert Mazars  
Castel, Jacquet et Associés

**Direction générale**

Président-directeur général  
Pierre Boucher  
Conseiller du président  
Jacques Pons  
Directeur général  
Bernard Müller

**Directeurs**

Paul Defourny  
François Julien-Labruyère  
Marc Mangez  
Michel Masson  
Michel Riboust

**Assemblée Générale à caractère Ordinaire  
et Extraordinaire du 16 mars 1989**

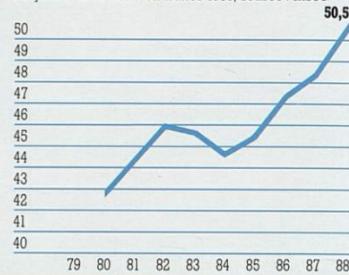
L'environnement	6
L'activité	10
Le personnel	11
La gestion	12
Cofica	14
Les autres filiales et participations	16
Cetelem consolidé	18
Rapport de gestion	21
Rapports des Commissaires aux Comptes	24
Résolutions	26
Comptes financiers et comptes sociaux	30
Notes sur les comptes consolidés	48

**Cetelem**

Société anonyme au capital de 378 172 320 francs,  
registre du commerce Paris B 542 097 902,  
siège social : 5 avenue Kléber, 75116 Paris,  
direction générale : 89 avenue Charles-de-Gaulle,  
92200 Neuilly-sur-Seine,  
téléphone 47 38 85 85

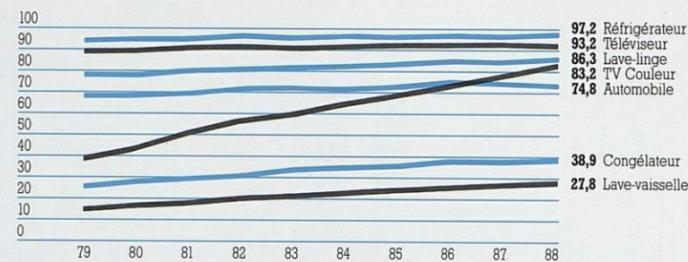
### Consommation des ménages en produits manufacturés

En milliards de francs  
Moyenne mensuelle en francs 1980, source : Insee



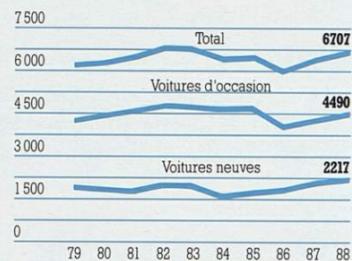
### Taux d'équipement des ménages

En %



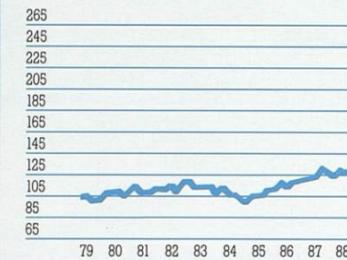
### Immatriculations de voitures particulières

En milliers



### Appareils ménagers

Indicateur du chiffre d'affaires des distributeurs  
Indice en volume cvs., base 100 en 1976  
Source : Banque de France



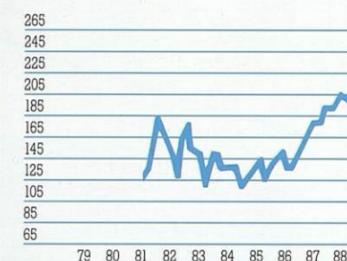
### Matériel électronique

Indicateur du chiffre d'affaires des distributeurs  
Indice en volume cvs., base 100 en 1976  
Source : Banque de France



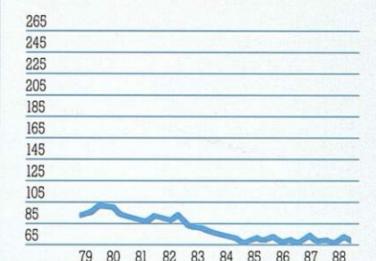
### Matériel haute fidélité

Indicateur du chiffre d'affaires des distributeurs  
Indice en volume cvs., base 100 en mars 1981  
Source : Banque de France



### Ameublement

Indicateur du chiffre d'affaires des distributeurs  
Indice en volume cvs., base 100 en 1976  
Source : Banque de France



## L'ENVIRONNEMENT

### Le marché des biens durables

La conjoncture économique française a été dans l'ensemble favorable en 1988 : les prix n'ont progressé que de 3%, le déficit du commerce extérieur est resté stable malgré une vigoureuse croissance de l'économie (près de 4%). Ce rythme de croissance, inconnu depuis plus de 10 ans, trouve sa cause principale dans la reprise des exportations et le développement des investissements. Cette reprise s'est accompagnée d'une progression — environ 2,5% — de la consommation des ménages.

Tous les domaines d'intervention de Cetelem et de ses filiales ont bénéficié de cette tendance.

Le secteur de l'automobile a connu en 1988 une nouvelle année record : dépassant les prévisions les plus optimistes de la profession, le nombre des immatriculations de véhicules neufs s'est établi à 2 217 000, soit 5% de plus qu'en 1987. La part de marché des constructeurs français s'est maintenue à 63%. Dans le même temps, les transactions sur les véhicules d'occasion ont été de 4% plus nombreuses qu'en 1987.

En ce qui concerne les biens d'équipement du foyer, la demande s'est accrue dans chacun des secteurs d'activité malgré un niveau d'équipement souvent proche du maximum. Ainsi les secteurs du meuble et des appareils ménagers ont-ils progressé respectivement de 1% et 2%. Dans ce dernier domaine, les achats se sont portés de préférence, sur les machines à laver le linge et sur les lave-vaisselle, une régression des ventes s'observant sur les appareils réfrigérants.

L'équipement des ménages en matériel électronique grand public s'est poursuivi, les caméscopes et les lecteurs laser contribuant très largement à cette évolution. Globalement, les ventes ont progressé de 16% d'une année sur l'autre.

### Le marché du crédit

Depuis 1984, la France est engagée dans une politique de réforme de son système financier, qui s'est caractérisée notamment par l'abandon du contrôle quantitatif du crédit comme instrument de régulation de la masse monétaire.

Cette nouvelle orientation après 12 ans de blocage a contribué au développement du crédit à la consommation, permettant une réduction du retard qu'a la France dans ce domaine sur les principaux pays industrialisés. C'est ainsi que l'accroissement des encours de crédit à la consommation s'est établi en moyenne annuelle à 36% entre fin 1985 et fin 1987.

En 1988, les encours ont toutefois nettement moins progressé — environ 22% — pour atteindre vraisemblablement 300 milliards de francs en fin d'année.

Les crédits nouveaux nets de remboursements accordés en 1988 se sont d'ailleurs stabilisés au niveau de 1987, un peu au-dessous de 60 milliards de francs. Ainsi la part de la consommation financée par le crédit s'est établie à 1,6%

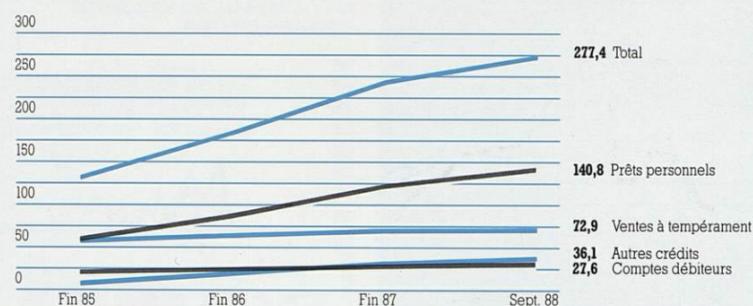
en 1988 contre 1,9% en 1987. Ces données permettent de relativiser la place occupée par le crédit à la consommation et suffisent à montrer que ce dernier ne saurait être tenu pour responsable de la dégradation des échanges de produits manufacturés avec l'étranger comme on l'entend quelquefois dire.

La disparition de toute réglementation restrictive a permis à toutes les grandes banques d'intervenir très activement sur le marché, de même que des sociétés filiales de distributeurs, ou, dans le domaine automobile, des constructeurs ou importateurs. Il en est résulté une vive intensification de la concurrence.

Le développement de la concurrence entre établissements s'est accompagné d'un développement de formules de crédits plus attractives, notamment les cartes de crédit — assorties souvent de services annexes — et les opérations de location avec option d'achat. Ces dernières représentent aujourd'hui environ 10% de l'ensemble des crédits à la consommation.

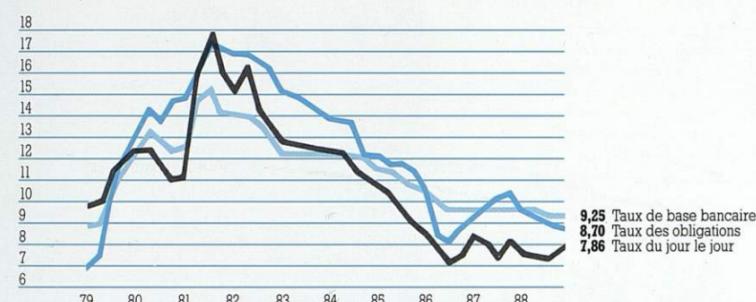
### Encours des crédits à la consommation

En milliards de francs, source : Banque de France



### Taux d'intérêt

En %, moyennes trimestrielles



### Les taux d'intérêt et la réglementation

Après la remontée des taux d'intérêt intervenue en 1987, la tendance s'est inversée en fin d'année et au cours du premier semestre 1988. Les conditions proposées ont ainsi fléchi d'environ 1 point, aussi bien sur les durées courtes que sur les durées plus longues.

Par contre, dans la seconde moitié de l'année 1988, les évolutions des taux d'intérêt ont été divergentes : les taux d'intérêt à court terme se sont tendus, le taux moyen des emprunts au jour le jour passant de 7,1% en juin à 8,2% en décembre tandis que, de leur côté, les taux d'intérêt à long terme ont continué de baisser du fait de l'amélioration globale des économies et du niveau encore très élevé des taux d'intérêt réels (5,5% en fin d'année).

La gamme des taux s'en est trouvée réduite, l'écart entre le taux moyen des emprunts d'État à long terme et le taux du jour le jour passant de 3 points en octobre 1987 à 0 fin décembre 1988.

La baisse des taux longs a par ailleurs entraîné, en juillet 1988 et en janvier 1989, la révision à la baisse du taux plafond autorisé par la loi.

Celui-ci, qui est égal au double du taux moyen à l'émission des emprunts obligataires à taux fixe du secteur privé pendant le semestre précédent, est ainsi revenu de 20,54% en janvier 1988 à 18,76% en juillet puis à 17,96% en janvier 1989.

Cette baisse de 2,6 points du taux plafond, alors que les conditions de refinancement restaient pratiquement stables, montre une nouvelle fois l'inadéquation du système actuel de détermination de ce taux, inadéquation que nous avons souvent dénoncé et qui impose régulièrement la mise en place de mesures d'adaptation.

C'est ainsi qu'au cours de 9 des 17 semestres écoulés depuis le 1<sup>er</sup> janvier

1981, des mesures venant compenser les imperfections de la loi ont dû être adoptées : pendant trois semestres, par des accords de modération limitant le taux maximum pratiqué ; pendant six semestres, par des perceptions forfaitaires régulièrement modifiées dans leur définition, leur mode de calcul et leurs modalités de perception. Une confusion préjudiciable à la profession est de ce fait entretenue autour de cette notion — très sensible sociologiquement — du taux plafond. Le Comité des Usagers a été saisi de cette question en avril 1986. Des propositions concrètes, tenant compte des points de vue légitimes des professionnels, des usagers et des pouvoirs publics ont été faites. Au moment où la France doit s'approprier les défis de l'intégration financière européenne et où la concurrence, jouant maintenant pleinement son rôle, est le meilleur garant de la tenue des prix

(les conséquences de la libération de tous les autres prix n'en donnent-elles pas la démonstration ?), il nous semble essentiel de régler cette question en revenant à l'objectif initial de la loi : éviter les abus en les sanctionnant.

En 1988, certaines pratiques ont été réglementées. Ainsi la publicité concernant les opérations promotionnelles à taux minorés — notamment inférieurs aux taux interbancaires — est désormais interdite en dehors des lieux de vente.

Par ailleurs, l'élaboration d'un ratio de solvabilité destiné à renforcer la stabilité du système bancaire international ("ratio Cooke") a été entreprise. Il sera prolongé, pour l'ensemble des établissements européens, par la définition d'un ratio similaire — dit de "solvabilité européen" — qui se substituera, en France, à l'actuel ratio de couverture des risques.

Ce nouveau ratio sera plus exigeant que l'ancien. En 1992, le ratio à respecter sera en effet de 8% contre 5% pour

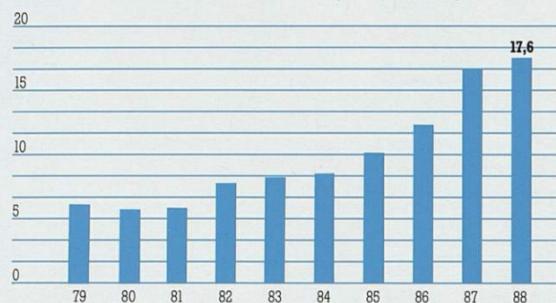
l'actuel ratio de couverture des risques, l'assiette des risques encourus étant par ailleurs élargie.

Sa mise en place imposera donc aux établissements de crédit d'une part de faire plus largement appel aux marchés financiers pour disposer de fonds propres supplémentaires, d'autre part d'accroître leurs résultats pour financer ces nouvelles ressources.

Cependant la loi votée en fin d'année permettant la titrisation des créances — dispositif couramment utilisé aux États-Unis — devrait donner aux établissements de crédit une plus grande marge de manœuvre pour respecter les exigences de la réglementation prudentielle.

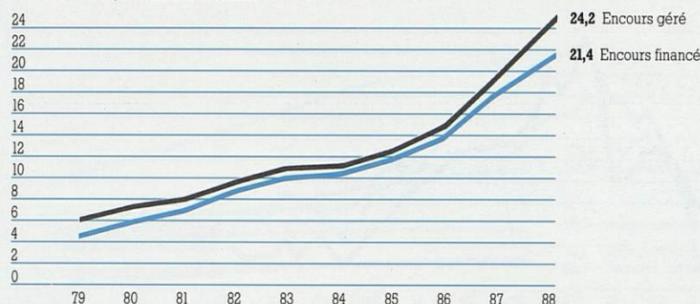
### Production de Cetelem

En milliards de francs, hors crédits chez Conforama portés par Facet à partir de fin 1987



### Encours de Cetelem

Au 31 décembre, en milliards de francs



## L'ACTIVITÉ

Après une année 1987 caractérisée par un développement exceptionnel, Cetelem a enregistré en 1988, comme l'ensemble du marché, une progression plus modérée de ses financements nouveaux.

La production propre de Cetelem s'est élevée à 17,6 milliards de francs. En incorporant la production de 1,2 milliards de francs portée par Facet, filiale de Financière Agache qui utilise pour son animation commerciale et la gestion de ses crédits exclusivement des moyens mis en place par Cetelem, les financements nouveaux s'établissent à 18,8 milliards de francs, en progression de 11% sur l'année précédente.

Cet accroissement des financements résulte essentiellement du fort développement des prêts personnels, dont la production avait fléchi avec le lancement de la Carte Aurore, et de l'utilisation dans les magasins des cartes de crédits proposées par Cetelem, qu'il s'agisse de cartes utilisables dans une seule enseigne ou de la Carte Aurore.

Pour cette dernière, les utilisations chez les distributeurs ont atteint 850 millions de francs, soit 11% de la production

de Cetelem réalisée par l'intermédiaire de commerçants et 10% de la production totale de la Carte Aurore (contre respectivement 6% et 5% l'année précédente).

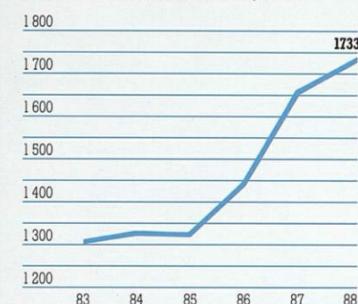
La Carte Aurore a par ailleurs connu en 1988 un développement externe à Cetelem. Des cartes ont été ouvertes par Cofica, Cofidis, Novacredit et l'UCB. 70 000 cartes ont ainsi été émises tandis que de son côté Cetelem en ouvrait 440 000. Le nombre total de cartes Aurore en circulation s'élève à 1 200 000 au 31 décembre 1988.

L'encours géré par Cetelem atteignait en fin d'année 24,2 milliards de francs, en progression de 22% d'une année sur l'autre. Dans ce total, la part de l'encours à taux révisable atteignait 53% en fin d'année. Le nombre de comptes gérés s'élevait pour sa part à 2,4 millions.

Par ailleurs, Cetelem a poursuivi le placement de contrats d'épargne Cardif. 30 600 souscriptions ont été réalisées permettant à l'épargne collectée par Cetelem et gérée par Cardif de s'élever à 1 755 millions de francs.

### Evolution des effectifs totaux

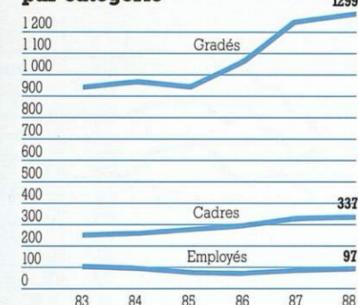
Cetelem, Neuilly Contentieux, Neuilly Gestion



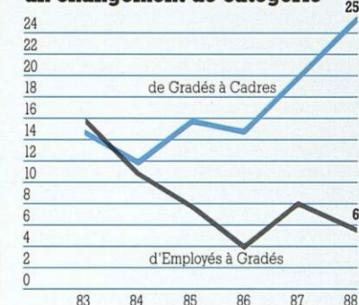
### Répartition des effectifs par lieu d'implantation



### Répartition des effectifs par catégorie



### Promotions comportant un changement de catégorie



## LE PERSONNEL

Le développement de l'activité et des encours qu'a connu Cetelem en 1988, a conduit à un nouvel accroissement des effectifs de la société et des deux GIE de moyens — Neuilly Gestion pour l'informatique, Neuilly Contentieux pour le recouvrement judiciaire. Le personnel employé est passé de 1 661 personnes fin 1987 à 1 733 au 31 décembre 1988, soit une augmentation de 4,3% à mettre en regard de la croissance de la production et des encours moyens, respectivement de 11% et 29%.

269 recrutements ont été effectués avec deux origines principales: d'une part 44 collaborateurs de Cofica ont rejoint Cetelem en 1988, d'autre part 223 personnes — essentiellement de jeunes diplômés — ont été embauchées à l'extérieur.

L'accroissement récent des effectifs a entraîné un rajeunissement du personnel dont l'ancienneté moyenne est maintenant de 11 ans.

Les évolutions de carrière se sont poursuivies à un rythme soutenu: plus de 200 collaborateurs ont changé de métier dans l'année.

L'effort de formation du personnel s'est amplifié. 38 800 heures y ont été consacrées (contre 32 500 en 1987) dans le but de faciliter l'insertion des nouveaux recrutés, d'accroître le professionnalisme et de favoriser les évolutions de carrière.

Le coût global de la formation a ainsi progressé de 15% en 1988 pour atteindre 13,8 millions de francs.

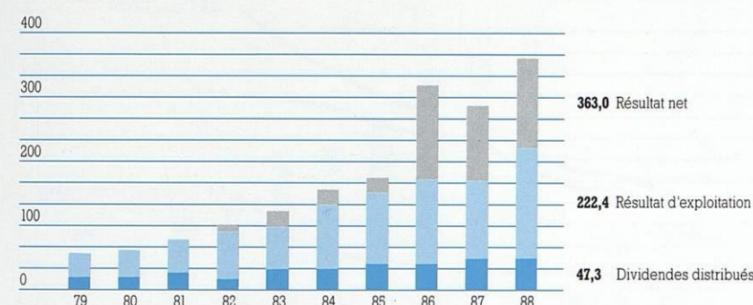
### Taux d'intérêt pratiqués par Cetelem

En %, moyennes trimestrielles



### Résultats de Cetelem

En millions de francs



## LA GESTION

### La politique tarifaire et la gestion financière

Le principe général qui oriente la politique tarifaire de Cetelem est celui de la vérité des prix. Il se traduit en pratique par une gamme de taux très large (au 31 décembre les taux proposés à la clientèle s'échelonnaient de 11,5% à 18,7%) et par une adaptation régulière des barèmes aux conditions de refinancement.

Ainsi, en avril 1988, lorsque les conditions du marché monétaire étaient moins onéreuses, Cetelem a pratiqué une baisse de ses barèmes d'environ 1% sur les prêts personnels. En fin d'année, lorsque les taux de refinancement ont augmenté, il a décidé de réviser ses conditions tarifaires notamment par la prise de perceptions forfaitaires sur les prêts personnels.

Néanmoins cet objectif de vérité des prix trouve une limite avec le plafonnement des conditions tarifaires au maximum autorisé par la loi. De ce fait, la marge financière, rapportée aux encours moyens gérés, a été réduite de 1,2 points en deux ans, pour s'établir à 8,3% en 1988.

Pour éviter les fluctuations trop brutales et trop amples du coût de son refinancement, lesquelles conduiraient à des variations de barèmes trop fréquentes que les clients ne souhaitent pas, Cetelem a pratiqué des opérations de "swaps" de taux d'intérêt en échangeant des taux volatils provenant des ressources obligataires à taux indexé sur le marché monétaire contre des taux moins sensibles aux variations à court terme du marché.

Cetelem a par ailleurs émis en août des titres subordonnés remboursables indexés sur le taux moyen des emprunts d'État (TME).

Cette émission présente deux caractéristiques. D'une part, proposé à une période où la gamme des taux était ouverte, cet emprunt a pu être émis dans de très bonnes conditions financières; d'autre part, il est assimilable à des fonds propres au regard des ratios prudentiels édictés par l'actuelle réglementation. A ce titre, il contribue à l'amélioration du ratio de couverture des risques de Cetelem qui, consolidé, devrait se situer aux environs de 7,0% au 30 juin 1989 (pour un minimum réglementaire de 5%).

### La gestion de l'entreprise

Cetelem a poursuivi en 1988 ses efforts pour accroître sa compétitivité. Ainsi, depuis deux ans, des structures spécifiques ont été mises en place autour de la carte Aurore pour favoriser son développement et sa gestion. Des agences spécialisées dans le recouvrement amiable des créances ont été créées. Parallèlement, l'informatisation de la société s'est accélérée: chaque attaché commercial dispose désormais de son propre terminal; les services du siège et les directions de territoire sont équipés de moyens leur permettant d'analyser leurs résultats selon les critères les plus opportuns; l'informatique de gestion a été dotée en début d'année d'un ordinateur IBM 3090 lui permettant d'accroître ses capacités de traitement.

Par ailleurs, des synergies ont été développées entre Cetelem et sa filiale Cofica: certains services des deux sociétés ont ainsi été regroupés.

Ces mesures, accompagnées d'une forte implication de tous les collabora-

teurs de l'entreprise pour accroître sa compétitivité, trouvent déjà leur traduction concrète: depuis deux ans, les frais généraux progressent moins vite que les encours gérés: le taux de frais généraux sur encours est ainsi passé de 5,8% en 1986 à 5,1% en 1988.

Le volume des créances impayées représentait fin 1988 3,3% des encours en gestion contre 3,2% en 1987 et 3,4% en 1986, tandis que les pertes classées dans l'exercice s'élevaient à 165 millions de francs, soit 0,74% des encours gérés (contre 0,60% en moyenne entre 1985 et 1987).

Cette stabilité des principaux indicateurs du risque traduit la volonté et la capacité constantes de Cetelem de n'accorder des crédits qu'à des clients exprimant des besoins financiers compatibles avec leur situation personnelle et de privilégier la qualité de sa production sur le volume.

Les provisions constituées pour couvrir les créances douteuses représentaient fin 1988 67% des encours impayés. La charge du risque sur le compte d'exploitation s'est établie à 282 millions de francs (1,27% des encours moyens).

### Les résultats

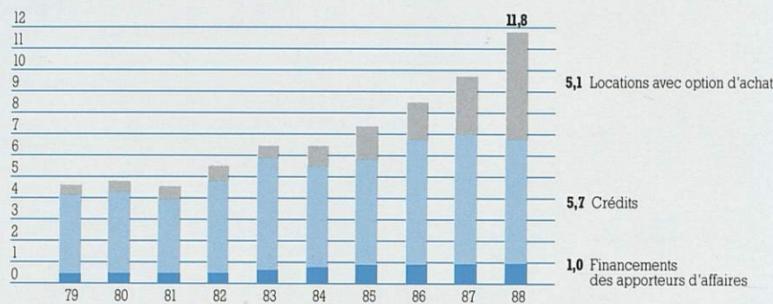
Le résultat net de Cetelem s'est élevé à 363 millions de francs en 1988 soit 27% de plus qu'en 1987. Il intègre 146 millions de francs de dividendes reçus des filiales et participations. Le montant net perçu de Cofica s'est élevé à lui seul à 131 millions de francs.

Le résultat net d'exploitation a progressé de 31% pour s'établir à 222 millions de francs. Il s'entend déduction faite d'une provision de 20 millions de francs destinée à étaler sur toute la vie du dossier l'impact des perceptions forfaitaires dont l'enregistrement intervient à la souscription du dossier.

Par ailleurs, les frais d'émission des emprunts obligataires, amortis intégralement pendant l'exercice, ont représenté 15,7 millions de francs en 1988 contre 7,5 millions de francs en 1987.

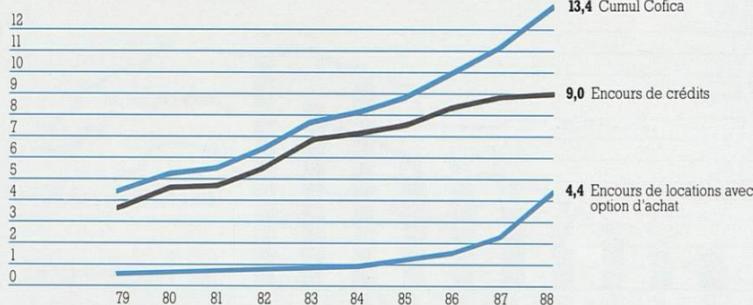
### Production de Cofica

En milliards de francs



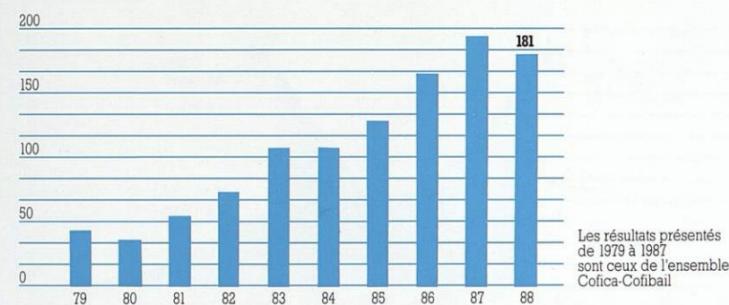
### Encours de Cofica

Au 31 décembre, en milliards de francs



### Résultats de Cofica

En millions de francs



## COFICA

Cofica est la filiale de Cetelem, spécialisée sur le marché de l'automobile, de la navigation de plaisance et de la caravane. Elle propose à sa clientèle, par l'intermédiaire de concessionnaires et agents, du crédit et de la location avec option d'achat. Elle diffuse depuis le dernier trimestre 1987 des cartes Aurore dans le monde de l'automobile.

### La fusion de Cofica et Cofibail

Cofica résulte de la fusion effectuée le 28 octobre 1988 de deux sociétés: Cofica et Cofibail. Les liens entre les deux sociétés étaient très étroits: Cofica détenait près de 100% du capital de Cofibail et leur Direction Générale était commune. En outre, orientées vers la même clientèle, elles avaient développé et mis en commun leurs appareils de distribution, d'instruction, de gestion et de recouvrement de leurs dossiers.

La mise en place de la loi bancaire de 1984 a supprimé les raisons qui avaient conduit à l'origine à isoler dans

des structures distinctes les activités de Cofibail (les établissements proposant de la location avec option d'achat avaient le statut de sociétés commerciales et non de sociétés financières). La fusion des deux sociétés s'avérait alors source d'économies et permettait de parachever la politique d'association des deux entreprises.

En raison des problèmes complexes qu'aurait posé sur les plans comptable et administratif le transfert du patrimoine de Cofibail à Cofica en cas d'absorption de Cofibail, les conseils des deux sociétés ont jugé préférable de réaliser le regroupement envisagé autour de Cofibail, société absorbante. Après la fusion, la société absorbante a changé de dénomination pour prendre celle de Cofica, plus connue du public.

### L'année 1988 de Cofica

Quatre faits marquants ont caractérisé l'année chez Cofica.

En premier lieu, l'activité a été particulièrement soutenue. Les crédits distribués augmentés des achats, TVA comprise, de location avec option d'achat ont progressé de 22% pour s'établir à 11,8 milliards de francs. Sur ce total, les crédits accordés aux apporteurs d'affaires pour les aider à financer leurs stocks de véhicules et à aménager leurs concessions s'élèvent à 1 milliard de francs. Cette production intègre également le développement de la Carte Aurore Cofica dont la production a été d'environ 800 millions de francs, 50 000 cartes ayant été ouvertes en 1988.

En second lieu Cofica a réduit très sensiblement ses coûts d'intermédiation. Au 31 décembre 1988, l'effectif de la société avait été ramené à 631 personnes contre respectivement 710 et 750 fin 1987 et fin 1986, pour l'essentiel par mutation vers Cetelem.

Les frais de personnel ont ainsi été réduits de 15% d'une année sur l'autre. Ces efforts se sont accompagnés de nombreuses économies réalisées par ailleurs de sorte que l'ensemble des frais généraux n'a progressé que de 1%.

En troisième lieu, les opérations nouvelles ont pu être traitées dans des conditions de tarification plus satisfaisantes: les opérations de crédit à taux minorés qui s'étaient fortement développées en 1987 et que Cofica avait été, pour partie, amenée à suivre malgré leur coût pour conserver sa place sur le marché, ont été moins fréquentes.

Enfin, Cofica a connu cette année une progression sensible de ses risques: 3,6% de l'encours était impayé au 31 décembre 1988 contre 3,3% un an auparavant. Cette évolution a conduit Cofica à refondre son organisation: des agences spécialisées dans le recouvrement ont été créées et de nouveaux scores ont été mis en place. Les résultats de cette politique qui s'est accompagnée de nombreuses autres mesures de caractère technique devraient se concrétiser à partir de 1989.

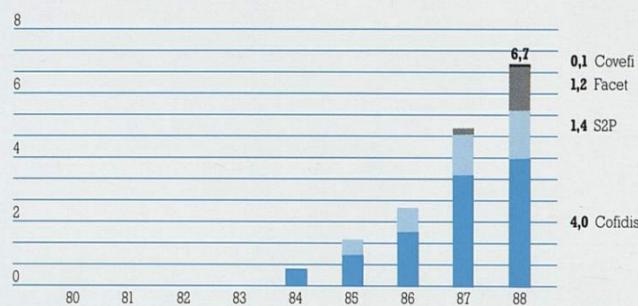
Le résultat financier après impôt de Cofica s'est élevé à 181 millions de francs.

Le résultat fiscal, quant à lui, a été négatif de 77 millions de francs. Ce résultat intègre en effet les loyers nets d'amortissements fiscaux qui, dans le cas de certaines opérations de location avec option d'achat sont fortement déficitaires au cours des premiers mois de vie du dossier.

En conséquence, Cofica ne distribuera aucun dividende au titre de l'exercice 1988.

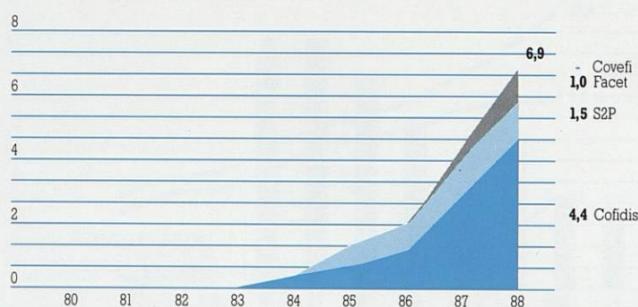
### Production des participations françaises

En milliards de francs



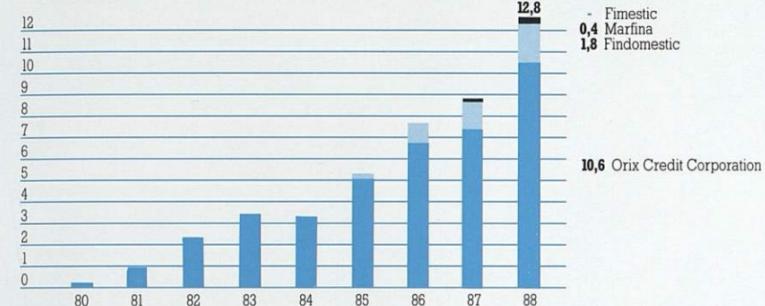
### Encours des participations françaises

En milliards de francs



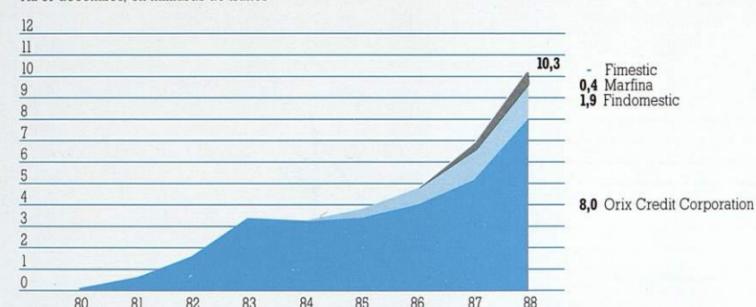
### Production des participations et filiale étrangères

En milliards de francs



### Encours des participations et filiale étrangères

Au 31 décembre, en milliards de francs



## LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

### Les participations françaises auront connu en 1988 des progressions importantes d'activité et de résultats

Cetelem détient 15% du capital de 190 millions de francs de **Cofidis**, filiale des 3 Suisses. Cofidis a poursuivi son fort développement en 1988 : le montant des financements — en progression de 17% — s'est élevé à 4,0 milliards de francs. L'encours géré en fin d'année est de 4,4 milliards de francs (+ 56%).

Le bénéfice net de Cofidis peut être estimé à 95 millions de francs pour 1988. Il était de 48 millions de francs en 1987.

Par ailleurs, **Covofi**, filiale de la Blanche Porte, dans laquelle Cetelem détient une participation directe de 10% et indirecte de 5,8% par l'intermédiaire de Cofidis a réellement débuté son activité au quatrième trimestre 1988, ses financements et ses encours étant d'environ 50 millions de francs en fin d'année.

Depuis 1985, Cetelem détient une participation de 40% dans le capital de **S2P** (Société des paiements Pass), filiale de Carrefour. S2P, qui a obtenu le statut de Banque en 1988, distribue notamment dans 67 magasins Carrefour la Carte

"Pass" qui permet un paiement simplifié comptant ou crédit.

Les engagements nouveaux se sont élevés à 1,4 milliard de francs (+ 18%), les encours atteignant en fin d'année 1,5 milliard de francs. Le résultat net peut être estimé à 30 millions de francs en hausse de 25% sur celui de 1987.

**Facet**, filiale à 57% de la Financière Agache, est dotée d'un capital de 50 millions de francs dans lequel Cetelem a pris une participation de 38%. Créée en 1987, Facet a clos son premier exercice plein de 12 mois sur un bénéfice après impôt de 5 millions de francs. La production de Facet, réalisée dans les magasins Conforama, a été de 1,2 milliard de francs. L'encours en fin d'année atteignait 1,0 milliard de francs.

### Cetelem a poursuivi son développement européen

La filiale espagnole, **Fimestic**, détenue à 85% par Cetelem et Cofica, a distribué ses premiers crédits en novembre 1988. Ceux-ci atteignaient 10 millions de francs fin décembre.

Le compte de résultats de 1988 — perte de 13 millions de francs — traduit l'effort d'investissement consenti par Cetelem au travers de Fimestic pour s'implanter sur le marché espagnol tant en personnel (59 personnes recrutées) qu'en moyens immobiliers, techniques, informatiques et commerciaux. Cet effort sera poursuivi en 1989 qui, ainsi, devrait être également un exercice déficitaire pour Fimestic.

En Belgique, Cetelem a pris une participation de 17 millions de francs (soit 40% du capital) dans **Fimaser**, filiale du groupe de distribution Belge GIB. La société devrait proposer ses premiers crédits dans le courant du deuxième trimestre 1989.

En Suisse, **Marfina**, dans laquelle le groupe Cetelem détient une participation de 30%, a vu ses engagements nouveaux atteindre 350 millions de francs. De son côté, l'encours doublait presque d'une année sur l'autre pour s'établir à 435 millions de francs.

L'exercice de 18 mois s'est achevé le 31 décembre 1988. Il fait apparaître un résultat social négatif de 12 millions de francs, résultat des efforts de structuration et d'investissements réalisés pour

donner à cette société les moyens dont elle a besoin pour assurer son développement.

Plus anciennes, les participations au Japon et en Italie ont connu des activités et des résultats en croissance en 1988.

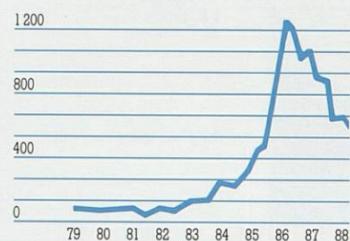
Au Japon, **Orix Credit Corporation** (anciennement Family Consumer Credit) détenue à 20% par Cetelem a distribué au cours de son exercice clos le 30 septembre 1988 10,6 milliards de francs de crédits. A cette date, l'encours s'élevait à 8,0 milliards de francs. Le bénéfice net s'est établi à 12 millions de francs.

En Italie, Cetelem détient une participation de 30% dans **Findomestic**, société créée en 1984 avec des partenaires italiens (Caisse d'Epargne de Florence, de Pistoia, Banque de Sardaigne et Centro Leasing). La production totale a progressé en 1988 d'environ 36% pour atteindre 1,8 milliard de francs. L'encours géré en fin d'année s'établissait à 1,9 milliards de francs (+ 40% sur 1987).

Le résultat de Findomestic s'élève à 19 millions de francs, dépassant de 74% celui de 1987.

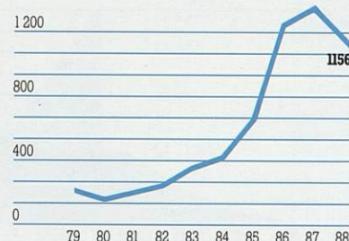
### Cours ajustés de l'action Cetelem

En francs, moyenne trimestrielle



### Nombre d'actions échangées en bourse

En milliers



## CETELEM CONSOLIDÉ

Le champ de consolidation s'est élargi en 1988. Aux sociétés déjà consolidées par intégration globale — Cetelem, Cofica, Cetebail, Cetelem Expansion, Cofiplus — se sont ajoutées Aurore Assurance et Clariance, sociétés de courtage créées en 1988, Soservi, société destinée à promouvoir certains services liés à la Carte Aurore ainsi que Fimestic, établissement de crédit créé par Cetelem en Espagne.

De plus, 7 sociétés sont consolidées par mise en équivalence : Cofidis, S2P, Facet, Orix Credit Corporation, Findomestic et, depuis 1988, Marfina et Novacredit.

Le résultat net consolidé total de Cetelem s'établit à 420,9 millions de francs en 1988, supérieur de 14% à celui de l'année précédente. Il représente 19,1% des fonds propres de début d'exercice.

Pour sa seule part, le résultat d'exploitation après impôt de Cetelem et Cofica s'élève à 392,9 millions de francs, soit 14% de plus qu'en 1987.

Il s'y ajoute, en premier lieu, la contribution des sociétés françaises dans lesquelles Cetelem a une participation,

contribution qui a atteint 27,4 millions de francs en 1988, soit une progression de 54% sur l'année précédente.

Les filiales et participations étrangères ont, quant à elles, eu une contribution négative de 11,1 millions de francs, en raison de l'ampleur des investissements réalisés dans les sociétés nouvellement consolidées.

Enfin, le résultat consolidé intègre 11,7 millions de francs de résultat à caractère exceptionnel, provenant essentiellement de la réduction du taux d'imposition sur les sociétés intervenue en 1988. Celle-ci conduit en effet à réviser à la baisse le montant des impôts futurs à régler sur l'écart accumulé au 31 décembre 1987 entre les résultats financiers et les résultats fiscaux de Cofica.

Les fonds propres après affectation des résultats de 1988 s'élevaient à 2719 millions de francs en fin d'année. Rapporté à une action, l'actif net consolidé était de 575 francs.

### Les comptes de 1988

Rapport de gestion	21
Rapports des Commissaires aux Comptes	24
Résolutions	26
Comptes	30

## RAPPORT DE GESTION

Après deux années d'un exceptionnel développement, le marché du crédit à la consommation a connu une progression plus modérée en 1988, de l'ordre de 22% en ce qui concerne les encours.

Dans ce contexte, votre société a maintenu ses parts de marché : les encours qu'elle gérait en fin d'exercice s'élevaient en effet à 24,2 milliards de francs, supérieurs de 22% à ceux atteints au 31 décembre 1987.

Pour ce faire, Cetelem a distribué 17,6 milliards de francs de crédits nouveaux. Pour comparer cette production aux réalisations de 1987, il convient de lui ajouter le montant des crédits accordés par Facet, dont votre société détient 38%, soit 1,2 milliard de francs. Cette filiale de Financière Agache finance en effet les ventes à crédit de Conforama, activité logée chez Cetelem jusqu'à la fin de 1987. La progression qu'une telle comparaison fait ressortir est de 11%.

La marge financière a continué d'être comprimée, en raison des contraintes réglementaires qui limitent les taux des petits crédits.

Votre société est intervenue par trois fois en 1988 sur le marché obligataire, recueillant ainsi au total 1,2 milliard de francs de ressources. En particulier, en août, elle a émis 500 millions de francs de titres subordonnés remboursables, assimilables à des fonds propres au regard des ratios prudentiels édictés par la loi.

Les frais d'émission de ces emprunts se sont élevés à 15,7 millions de francs. Ils ont été amortis dans l'exercice.

La croissance des frais généraux a été de 21%, de 8 points inférieure à celle des encours moyens gérés. Les efforts destinés à accroître la productivité se sont poursuivis en 1988. Des synergies ont été développées entre Cetelem et sa filiale Cofica, conduisant au regroupement de certains services des deux sociétés.

Les effectifs de Cetelem augmentés de ceux des deux GIE de moyens — Neuilly Gestion pour l'informatique, Neuilly Contentieux pour le recouvrement judiciaire — ont augmenté de 72

personnes pour être portés à 1 733 en fin d'année. Cet accroissement — 4% en un an — est resté modéré en regard du développement de l'activité : l'encours géré par personne s'est ainsi amélioré de 18% d'une année sur l'autre.

La charge du risque sur le compte d'exploitation a été contenue à 1,27% des encours en gestion. Au 31 décembre 1988, les encours impayés s'élevaient à 813 millions de francs, soit 3,35% de l'encours total. A cette même date les provisions disponibles s'établissaient à 544 millions de francs, correspondant à 67% des encours impayés.

Les provisions taxées pour éventualités diverses que votre société avait constituées avant cet exercice étaient traitées de façon distincte dans les comptes sociaux et dans les comptes consolidés où elles étaient assimilées à des fonds propres.

Dans un souci d'homogénéisation des traitements, votre Conseil a décidé de les réintégrer dans les fonds propres sociaux et plus précisément dans la réserve générale. Votre Conseil vous invite à ratifier cette réintégration d'un montant de 507 millions de francs, qui a été réalisée sans transiter par le compte de résultats, et ce en plein accord avec les Commissaires aux Comptes.

Le résultat d'exploitation après impôt est égal à 222,4 millions de francs, en progression de 31% sur celui de 1987.

Après intégration du revenu du portefeuille-titres, le bénéfice net dont vous avez à fixer la répartition ressort à 363 millions de francs. Il était de 286,7 millions de francs en 1987.

Les Assemblées Générales Extraordinaires des 16 avril 1985 et 17 mars 1988 avaient autorisé le Conseil d'Administration à consentir à des salariés de votre société ou de ses filiales des options ouvrant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre. 1 040 actions ont ainsi été émises, le nombre total d'actions étant porté à 4 727 154 et le capital à 378 172 320 francs.

Votre Conseil vous propose le maintien du dividende à 10 francs par action, auquel s'ajoute l'avoir fiscal de 5 francs.

Le montant global distribué aux actionnaires s'élèverait ainsi à 47,3 millions de francs.

Votre Conseil vous propose l'affectation suivante du bénéfice social :

Bénéfice à affecter	francs
Bénéfice net	363 019 562,42
Report à nouveau	72 514,75
Total	363 092 077,17

Emplois	francs
Réserve légale	8 320,00
Réserve provenant des provisions pour investissement libéré	3 758 852,00
Réserve spéciale	382 855,93
à long terme	
Réserve facultative	311 600 000,00
Dividendes	47 271 540,00
Total	363 021 567,93

Le solde, soit 70 509,24 francs ferait l'objet d'un report à nouveau.

Votre filiale Cofica — qui résulte de la fusion effectuée le 28 octobre 1988 de Cofica et de Cofibail, sa filiale à 100% — a connu, sur un marché porteur, une activité soutenue en 1988. Réalisée sous forme de crédits ou de locations avec options d'achat, la production a atteint 11,8 milliards de francs, en progression de 22% sur la production cumulée de Cofica et de Cofibail en 1987. Au 31 décembre 1988, les encours ressortaient à 13,4 milliards de francs, soit 20% de plus qu'un an auparavant.

Cofica a réduit très sensiblement ses coûts d'intermédiation en 1988. L'effectif de fin d'année a été ramené à 631 personnes contre 710 au 31 décembre 1987, essentiellement par des mutations vers Cetelem.

Le résultat financier après impôt de Cofica s'élève à 181 millions de francs, en retrait de 7% sur celui de 1987.

Le résultat consolidé total du Groupe Cetelem s'établit à 420,9 millions de francs, soit 89 francs par action. Il est supérieur de 14% à celui de 1987.

Ce résultat intègre 27,4 millions de francs au titre des participations françaises. Il s'établit également après la prise en compte d'une contribution négative de 11,1 millions de francs des filiale et participations étrangères, en raison de l'ampleur des investissements réalisés dans les sociétés Suisse et Espagnole.

Enfin, le résultat consolidé inclut 11,7 millions de francs de résultats à caractère exceptionnel.

Après répartition des bénéfiques, les fonds propres consolidés de votre Société s'établissent à 2 719 millions de francs.

Au 31 décembre 1988, la Compagnie Bancaire et Kléber Portefeuille, avec des participations respectives de 67,67% et 7,83% étaient les seuls actionnaires identifiables détenant individuellement plus de 5% du capital de votre société.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 1988, votre Conseil a décidé dans sa séance du même jour d'attribuer 34 735 options nouvelles aux salariés de Cetelem ou de l'une des sociétés ou groupements qu'elle contrôle. Ces options, valables cinq ans, ouvraient droit, au 31 décembre 1988 à 34 735 actions Cetelem au prix unitaire de 559 francs.

En 1988, Cetelem a participé à la création de Novacredit en association avec la Bred. Votre Société détient 40% du capital de 20 millions de francs de Novacredit qui a pour vocation de diffuser la Carte Aurore par l'intermédiaire des réseaux de la Bred et de contribuer au financement des achats de ses porteurs.

A l'étranger, votre société a constitué une filiale spécialisée dans le crédit à la consommation en Espagne, Fimestic, dont elle détient 80% du capital de 43,3 millions de francs. Les autres actionnaires de Fimestic sont la Compagnie Bancaire et Cofica respectivement à hauteur de 15% et 5% du capital.

En Belgique, Cetelem a pris une participation de 40% dans Fimaser, société financière au capital de 41,5 millions de francs, aux côtés du groupe de distribution Belge GIB.

Monsieur Loïc de Fouchier a démissionné le 20 septembre 1988 de son mandat d'Administrateur qui expirait avec la présente assemblée. Votre conseil l'a assuré de sa reconnaissance pour le précieux concours qu'il a apporté vingt et un ans durant à votre Société: il a coopté Monsieur Pierre Simon pour le remplacer. Nous vous invitons à ratifier cette nomination.

Monsieur Claude Toussaint a exprimé le vœu de se démettre de son mandat de censeur le 20 septembre 1988. Le Conseil l'a assuré de sa profonde reconnaissance pour les conseils avisés dont il l'a fait bénéficier: il a coopté, pour le remplacer, Monsieur Loïc de Fouchier. Nous vous proposons de ratifier cette nomination. Le mandat de Monsieur de Fouchier, conformément à l'article 32 des statuts, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1990 pour statuer sur les comptes de 1989.

Monsieur Henri Duhamel, dont le mandat d'Administrateur parvient à son terme avec la présente Assemblée n'en sollicite pas le renouvellement. Votre Conseil le remercie pour sa collaboration fructueuse et, pour le remplacer, vous propose de nommer Monsieur Bernard Müller. Conformément à l'article 25 des statuts, le mandat de Monsieur Bernard Müller prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 1995, qui statuera sur les comptes de 1994.

Les mandats d'Administrateur de la Compagnie Bancaire, de Messieurs Jean Chicoye et Pierre Simon arrivant à leur terme à l'issue de cette Assemblée, nous vous proposons de les renouveler pour une période de six ans. Ils prendront fin en 1995 à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de 1994, conformément à l'article 25 des statuts.

Nous vous proposons le renouvellement du mandat de Censeur de Monsieur Christian de Longevialle, mandat qui arrivait à son terme avec la présente Assemblée. Conformément à l'article 32 des statuts, le mandat de Monsieur de Longevialle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 1995 pour statuer sur les comptes de 1994.

L'Assemblée des Actionnaires du 20 mars 1986 avait fixé le montant annuel des jetons de présence à 590 000 francs et l'indemnité annuelle allouée à chacun des censeurs à 53 000 francs. Votre Conseil vous propose de porter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, le montant annuel des jetons de présence à 680 000 francs, et l'indemnité annuelle des censeurs à 61 000 francs.

Par ailleurs, votre Conseil sollicite l'autorisation d'émettre aux conditions qu'il jugera convenables un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 3 milliards de francs. Cette autorisation donnée pour cinq ans rendrait caduque la partie non utilisée de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 1988.

D'autre part, dans le cadre des compétences de l'Assemblée Générale Extraordinaire, votre Conseil vous propose de modifier l'objet social de la société et de réduire la valeur nominale des actions.

#### **Modification de l'objet social**

La loi bancaire de 1984 énumère les opérations connexes susceptibles d'être réalisées par les établissements de crédit dans le cadre de leurs activités bancaires ou financières et reconnaît à ceux-ci la faculté de réaliser sous certaines conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire des opérations de caractère extra-bancaire. Il en est de même des prises de participation dans des entreprises existantes ou à créer.

Les opérations connexes ou extra-bancaires recouvrent notamment les opérations de change, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tout produit financier, le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie financière, le courtage d'assurances, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises.

Votre Conseil estime souhaitable d'inclure expressément ce type d'opérations dans la définition de l'objet social afin que votre société puisse profiter de toutes les opportunités qui lui seraient offertes à l'occasion de ses activités.

Cette modification permet, en outre, d'améliorer l'information des actionnaires et des tiers sur la nature des activités que votre société peut entreprendre et développer en dehors de son activité traditionnelle de crédit.

#### **Réduction de la valeur nominale des actions**

L'application de la politique de distribution des sociétés du groupe de la Compagnie Bancaire conduit votre Conseil à relever les distributions à partir de 1989. Nous vous rappelons que cette politique vise à ajuster les dividendes servis en fonction du niveau de résultat et de la hausse des prix, en maintenant le montant du dividende unitaire à 10 francs par action.

Comme en 1987, la solution la plus appropriée pour arriver à ce résultat est une réduction de la valeur nominale de l'action. La valeur de l'action Cetelem serait réduite de 80 à 60 francs. Cette réduction donnerait lieu à l'échange de 3 actions anciennes de 80 francs contre 4 actions nouvelles de 60 francs.

L'opération aurait pour conséquence de porter le nombre des actions de 4 727 154 à 6 302 872, le montant du capital restant inchangé.

La rédaction de l'article 6 des statuts relatif au capital social s'en trouverait corrélativement affectée. Cet article serait désormais libellé comme suit: "Le capital social est fixé à la somme de 3 781 723 20 francs. Il est divisé en 6 302 872 actions de 60 francs chacune."

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exer- cice clos le 31 décembre 1988

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 mars 1987, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cetelem, tels qu'ils sont présentés aux pages 30 à 33 du présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1988.

#### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Votre société a reclassé au 31 décembre 1988, en fonds propres, la provision pour éventualités diverses (provision ayant supporté l'impôt sur les sociétés) d'un montant de 507 millions de francs et qui faisait antérieurement l'objet d'un retraitement en réserve en consolidation.

Cette reclassification - sans incidence sur le résultat - permet d'harmoniser la présentation des comptes sociaux avec celles des comptes consolidés et est conforme à nos recommandations.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Paris, le 20 février 1989

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Robert Mazars

Castel Jacquet & Associés

Robert Mazars

José Marette

Yves Bahon

Franck Lafforgue

#### 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966, exercice clos le 31 décembre 1988

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis, au titre de l'exercice 1988, de nouvelles conventions autorisées par votre Conseil d'Administration et entrant dans le cadre de celles visées à l'Article 101 de la Loi du 24 juillet 1966.

Des conventions antérieurement autorisées ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 1988.

#### 1. GIE Neuilly Gestion

Cetelem confie au GIE Neuilly Gestion ses travaux informatiques et à ce titre, le GIE Neuilly Gestion a facturé à Cetelem un montant de 93 078 306,43 francs.

Les personnes concernées sont :

- Monsieur Boucher, Président de Cetelem et de Cofica,
- Monsieur Chaunac-Lanzac, Administrateur de Cetelem et de Cofica,
- Monsieur Chicoye, Administrateur de Cetelem, de Cofica et de Cardif,
- La Compagnie Bancaire, représentée par Monsieur Levy-Lang, Administrateur de Cetelem, et de la Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France (Cardif), la société Cardif étant membre du GIE,
- Monsieur Müller, Directeur Général de Cetelem et Administrateur unique du GIE.

#### 2. Cardif-Société Vie

Cetelem a continué à intervenir en qualité d'intermédiaire d'assurance pour le placement auprès de sa clientèle des produits d'assurance-vie ou de capitalisation émis par Cardif-Société Vie.

En outre, Cetelem place auprès de sa clientèle des contrats d'assurance

Paris, le 20 février 1989

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Robert Mazars

Castel Jacquet & Associés

Robert Mazars

José Marette

Yves Bahon

Franck Lafforgue

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1988

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 mars 1987, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cetelem, tels qu'ils sont présentés aux pages 46 à 49 du présent rapport,
- la vérification du rapport sur la gestion du groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1988.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris, le 20 février 1989

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Robert Mazars

Castel Jacquet & Associés

Robert Mazars

José Marette

Yves Bahon

Franck Lafforgue

pour la garantie de remboursement de ses crédits.

Cetelem a facturé à ce titre à Cardif un montant hors taxes de 21 329 130,96 francs.

Les Administrateurs concernés sont :  
- Monsieur Chicoye, Administrateur de Cetelem, de Cofica et de Cardif-Société Vie,  
- La Compagnie Bancaire, représentée par Monsieur Levy-Lang, Administrateur de Cetelem, de Cofica et de Cardif-Société Vie.

Les autres opérations réalisées avec les différentes sociétés du groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance et notamment celle concernant le traitement des dossiers contentieux confiée au GIE Neuilly Contentieux, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes pratiquées à des conditions normales visées par l'article 102 de la loi.

## RÉSOLUTIONS

### Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 1988 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 1988 tels qu'ils lui ont été présentés et ratifie le transfert des provisions pour éventualités diverses à la réserve générale effectué au cours de l'exercice.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1988.

Rappel fait :

- que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1985 à 1987 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs,
- que par suite d'opérations sur le capital le nombre d'actions de la Société a augmenté et que le montant total des dividendes distribués a été élevé à :  
37 789 330 francs pour 1985,  
37 799 750 francs pour 1986,  
47 261 140 francs pour 1987.

L'Assemblée Générale fixe à 10 francs le dividende à verser au titre de l'exercice 1988 à chacune des actions de Cetelem. Ce dividende qui sera mis en paiement le 30 mars 1989 est assorti d'un avoir fiscal de 5,00F.

Le total des dividendes versés au titre de l'exercice 1988 est ainsi fixé à 47 271 540 francs.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 septembre 1988, de Monsieur Pierre Simon en remplacement de Monsieur Loïc de Fouchier dont le mandat expirait avec la présente Assemblée.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions de censeur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 septembre 1988, de Monsieur Loïc de Fouchier en remplacement de Monsieur Claude Toussaint pour la période restant à courir du mandat de ce dernier.

Conformément à l'article 32 des statuts, le mandat de Monsieur de Fouchier prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1990 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1989.

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateur de la Compagnie Bancaire et de Messieurs Jean Chicoye et Pierre Simon.

Conformément à l'article 25 des statuts, ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1995 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

#### Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Henri Duhamel de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'Administrateur qui venait à expiration avec la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Bernard Müller aux fonctions d'Administrateur. Conformément à l'article 25 des statuts, le mandat de Monsieur Müller prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1995 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

#### Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Censeur de Monsieur Christian de Longevialle.

Conformément à l'article 32 des statuts, le mandat de Monsieur de Longevialle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1995 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1994.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer à 680 000 francs le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration pour chacun des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

#### Dixième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 61 000 francs l'indemnité annuelle allouée à chacun des Censeurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

#### Onzième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations pour un montant de 3 milliards de francs, aux conditions qu'il jugera convenables.

Cette autorisation est donnée pour une période de 5 ans; elle rend caduque la partie non utilisée de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 1988.

### Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

#### Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 3 des statuts relatif à l'objet social.

La Société a pour objet :

1. Toutes opérations de banque, de finance et de crédit et notamment toutes opérations de crédit à l'équipement des particuliers.

2. Toutes opérations connexes ou extra-bancaires, telles que par exemple, les opérations de change, le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tout produit financier, le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie financière, le courtage d'assurances, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises.

3. La prise et la détention de participations dans des entreprises existantes ou à créer.

4. Plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant à son activité ou susceptibles de la faciliter et de la développer.

5. Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achats ou de ventes de titres et de droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

#### Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire de 80 francs à 60 francs la valeur nominale de l'action.

La division du capital en actions de 60 francs donnera lieu à l'échange de trois actions anciennes de 80 francs contre quatre actions nouvelles de 60 francs, portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1989.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réalisation de l'échange des actions et aux formalités matérielles de l'opération.

#### Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale décide, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, que l'article 6 des statuts sera désormais libellé comme suit : "Le capital social est fixé à la somme de 378 172 320 francs. Il est divisé en 6 302 872 actions de 60 francs chacune".

#### Quinzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts et publications prescrits par la loi.

Comptes de résultats de Cetelem	30
Bilans de Cetelem	32
Comptes de résultats résumés de Cetelem	34
Bilans résumés de Cetelem	36
Résultats financiers de la société	38
Portefeuille-titres de Cetelem	39
Renseignements sur les filiales et les participations	40
Comptes de résultats financiers de Cofica	42
Bilans financiers de Cofica	44
Comptes de résultats consolidés de Cetelem	46
Bilans consolidés de Cetelem	47
Notes sur les comptes consolidés	48
Caractéristiques d'exploitation	50

# COMPTES DE RÉSULTATS DE CETELEM

(au 31 décembre, en francs)

Débit	1987	1988
Charges d'exploitation bancaire	1 809 408 649,27	2 137 250 531,06
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 558 299 857,87	1 769 948 981,37
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	7 347 448,67	4 798 596,84
• Emprunts contre effets publics ou privés	1 453 387 632,95	1 661 159 980,01
• Commissions	97 564 776,25	103 990 404,52
- Charges sur opérations avec la clientèle	1 157 150,13	21 233,47
- Intérêts sur emprunts obligataires	218 089 265,68	319 462 810,60
- Autres charges d'exploitation bancaire	31 862 375,59	47 817 505,62
Charges de personnel	374 406 380,81	433 400 859,26
Impôts et taxes	62 392 243,27	73 459 848,06
Charges générales d'exploitation	522 402 933,31	640 876 936,56
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	332 294 077,72	385 023 195,21
- Autres charges générales d'exploitation (1)	190 108 855,59	255 853 741,35
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement	9 504 841,82	9 672 514,53
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	197 361 009,25	263 091 573,37
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	10 463 030,24	22 259 731,99
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	20 879 026,05	18 013 454,46
- Provision pour investissement	3 444 207,00	2 357 888,00
- Provision pour participation des salariés	14 457 000,00	12 656 000,00
- Provision pour charges hors exploitation	2 977 819,05	2 999 566,46
Participation des salariés	14 566 333,00	12 715 850,00
Intéressement des salariés	31 383 000,00	9 844 000,00
Impôt sur les sociétés	159 087 937,00	184 800 632,00
Bénéfice net de l'exercice	286 702 783,27	363 019 562,42
<b>Total</b>	<b>3 498 558 167,29</b>	<b>4 168 405 493,71</b>

(1) dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement 336 506,29 pour 1987 et 304 927,42 pour 1988

Crédit	1987	1988
Produits d'exploitation bancaire	3 401 733 707,59	4 035 981 726,57
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	250 090 184,05	235 247 885,62
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	9 923 372,27	18 142 920,29
• Prêts contre effets publics ou privés	240 166 811,78	217 104 965,33
- Produits des opérations avec la clientèle	3 014 105 116,06	3 637 990 866,42
• Crédits à la clientèle	2 958 702 784,32	3 578 734 574,02
• Comptes débiteurs de la clientèle	55 395 038,03	59 256 292,40
• Commissions	7 293,71	0,00
- Produits des opérations diverses	5 159 565,98	16 577 456,28
- Produits du portefeuille-titres	132 378 841,50	146 165 518,25
Produits accessoires	59 721 183,36	68 979 059,23
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	15 589 503,70	38 561 668,86
Reprise des provisions hors exploitation	21 513 772,64	24 883 039,05
- Sur participation des salariés	13 949 702,00	14 457 000,00
- Pour investissement	3 956 156,00	3 758 852,00
- Hors exploitation	3 607 914,64	6 667 187,05
<b>Total</b>	<b>3 498 558 167,29</b>	<b>4 168 405 493,71</b>

## Notes d'information

Les comptes de Cetelem ont été établis conformément aux dispositions du règlement comptable applicable aux banques.

Les notes annexées aux états financiers précisent les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement du bilan et du compte de résultats.

### Produits et charges bancaires

Les produits bancaires sont enregistrés à leur tombée d'échéance. En fin d'exercice, la régularisation s'effectue pour les agios courus non échus. Les perceptions forfaitaires sur les crédits à la consommation, perçues en une

seule fois après la mise en place du prêt (selon l'arrêté du 20 janvier 1988), sont réparties sur la durée du crédit. Dans le cas de crédits permanents, ces frais, prélevés annuellement en une fois, sont répartis par douzièmes.

Les charges bancaires sont celles courues pendant l'exercice. Si elles sont réglées d'avance, elles font l'objet d'une régularisation afin de n'enregistrer en charges que celles relatives à l'exercice considéré.

### Conversion des opérations libellées en devises

Les créances et dettes sont converties en francs au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits perçus et les

charges payées en monnaie étrangère sont convertis en francs au cours du jour de leur perception ou de leur paiement.

### Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques

La provision pour éventualités diverses (507 millions de francs), ayant supporté l'impôt, étant assimilée à une réserve a été reclassée en "réserves diverses". Cette reclassification est sans incidence sur le résultat.

# BILANS DE CETELEM

(au 31 décembre, en francs)

Actif	1987	1988
Caisse, Institut d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	1 500 078,37	1 008 883,57
Banques, organismes et établissements financiers	239 714 691,83	264 393 542,26
- Comptes ordinaires	73 914 691,83	114 393 542,26
- Prêts et comptes à terme	165 800 000,00	150 000 000,00
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	2 066 400 000,00	1 929 800 000,00
Crédits à la clientèle	18 318 674 951,01	21 350 955 868,65
- Créances commerciales	25 516 778,29	12 036 327,78
- Autres crédits à court terme	10 950 474 290,52	13 141 200 006,33
- Crédits à moyen terme	7 032 763 017,13	7 693 100 727,81
- Crédits à long terme	309 920 865,07	504 618 806,73
Comptes débiteurs de la clientèle	815 098 896,76	1 166 539 322,44
Chèques et effets à l'encaissement	10 459 164,32	28 832 929,84
Comptes de régularisation et divers	291 549 716,75	342 760 719,37
Titres de participation et de filiales	1 058 846 976,66	1 129 984 563,00
Prêt participatif	127 895,00	—
Immobilisations	155 914 722,10	211 631 105,67
<b>Total</b>	<b>22 958 287 092,80</b>	<b>26 425 906 934,80</b>

## Notes d'information

### Titres de participations et de filiales

Les titres de participation et de filiales consolidées, inscrits ou non à la cote officielle, acquis avant le 31 décembre 1976, sont comptabilisés à leur valeur d'utilité, telle qu'elle a été établie lors de la réévaluation intervenue en 1978.

Les titres acquis postérieurement au 31 décembre 1976 sont portés au bilan à leur prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation des titres de participation sur la base des éléments d'appréciation généralement admis. Si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable nette, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

### Immobilisations

Les immobilisations sont principalement constituées par les titres de la Foncière de la Compagnie Bancaire, société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe.

### Engagements en matière de retraite

Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont intégralement couvertes par un contrat d'assurances.

### Opérations sur instruments financiers à terme

Ces opérations constituées de swaps de taux d'intérêt ont été engagées en vue de couvrir les effets de fluctuations de taux d'intérêt. Leur incidence directe sur le compte de résultat est de 12 786 milliers de

francs en produits et 12 767 milliers de francs en charges.

### Structure du refinancement

En millions	moins de 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts sur le marché	0,6	—	—	—
Emprunts obligataires	145,9	—	494,0	2 314,3
Emprunt subordonné	—	—	—	500,0
Autres emprunts	9 353,5	6 182,6	4 117,9	511,1

Passif	1987	1988	1988
	avant répartition	avant répartition	après répartition
Banques, organismes et établissements financiers	486 447 537,46	306 862 472,33	306 862 472,33
- Comptes ordinaires	436 147 537,46	276 332 972,33	276 332 972,33
- Emprunts et comptes à terme	50 300 000,00	30 529 500,00	30 529 500,00
Valeurs données en pension ou vendues ferme	18 141 565 273,00	20 165 698 516,00	20 165 698 516,00
Comptes créditeurs de la clientèle	51 952 097,14	52 282 006,56	52 282 006,56
- Particuliers: comptes ordinaires	6 181 946,52	4 288 908,86	4 288 908,86
- Sociétés, entreprises individuelles: comptes ordinaires	1 779 443,56	6 148 860,69	6 148 860,69
- Divers: comptes ordinaires	43 990 707,06	41 844 237,01	41 844 237,01
Bons de caisse	780 000,00	473 000,00	473 000,00
Comptes de régularisation, provisions et divers	890 314 949,05	511 939 671,34	559 211 211,34
Obligations	2 276 005 000,00	2 954 255 000,00	2 954 255 000,00
Emprunts et titres participatifs	—	500 000 000,00	500 000 000,00
Réserves	446 334 143,40	1 193 131 871,40	1 508 881 899,33
- Réserve légale	37 799 750,00	37 808 912,00	37 817 232,00
- Réserves diverses	405 099 934,23	1 151 888 500,23	1 467 247 352,23
- Réserve spéciale sur plus-values à long terme	3 434 459,17	3 434 459,17	3 817 315,10
Capital	378 089 120,00	378 172 320,00	378 172 320,00
Report à nouveau	96 189,48	72 514,75	70 509,24
Bénéfice net de l'exercice	286 702 783,27	363 019 562,42	—
<b>Total</b>	<b>22 958 287 092,80</b>	<b>26 425 906 934,80</b>	<b>26 425 906 934,80</b>

## Hors bilan

Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissements de crédit, d'institutions financières	—	2 238 544,00	2 238 544,00
Cautions, avals, obligations cautionnées, autres garanties d'ordre de la clientèle	148 581 429,94	155 074 405,72	155 074 405,72
Financements en instance	932 174 715,00	882 431 101,00	882 431 101,00
Ouverture de crédits confirmés	ND	11 171 618 453,27	11 171 618 453,27
Engagements de crédit-bail mobilier	4 738 131,53	3 901 425,96	3 901 425,96

## COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS DE CETELEM

(pour les 5 derniers exercices, en millions de francs)

Débit	1984	1985	1986	1987	1988
Charges d'exploitation bancaire :	1 542,9	1 544,3	1 594,8	1 809,4	2 137,2
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :					
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	16,1	22,3	37,8	7,3	4,8
• Emprunts contre effets publics ou privés	1 274,6	1 218,2	1 199,5	1 453,4	1 661,1
• Commissions	123,4	104,1	108,1	97,6	104,0
- Charges sur opérations avec la clientèle	2,0	1,6	1,1	1,1	—
- Intérêts sur emprunts obligataires	102,2	173,7	222,2	218,1	319,5
- Autres charges d'exploitation bancaire	24,6	24,4	26,1	31,9	47,8
Charges de personnel	288,5	316,5	344,7	374,4	433,4
Impôts et taxes	40,4	47,5	53,9	62,4	73,5
Charges générales d'exploitation :	305,1	348,2	425,8	522,4	640,9
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	199,8	229,2	266,1	332,3	385,0
- Autres charges générales d'exploitation	105,3	119,0	159,7	190,1	255,9
Dotations de l'exercice aux amortissements	8,5	9,3	8,6	9,5	9,7
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	74,9	106,1	133,4	197,4	263,1
Charges exceptionnelles	24,0	4,0	59,1	10,5	22,2
Dotation de l'exercice aux provisions hors exploitation	13,9	97,1	274,3	20,9	18,0
Participation des salariés et intéressement	15,7	24,6	31,7	45,9	22,6
Impôt sur les sociétés	142,2	156,4	158,2	159,1	184,8
Bénéfice net (1)	152,9	93,9	68,3	286,7	363,0
<b>Total</b>	<b>2 609,0</b>	<b>2 747,9</b>	<b>3 152,8</b>	<b>3 498,6</b>	<b>4 168,4</b>
(1) établi après dotation à la provision pour éventualités diverses	0,0	77,0	250,0	0,0	0,0

Crédit	1984	1985	1986	1987	1988
Produits d'exploitation bancaire :	2 524,7	2 662,0	3 043,7	3 401,8	4 036,0
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires :					
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	0,8	3,8	12,0	9,9	18,1
• Prêts contre effets publics ou privés	103,1	125,5	220,9	240,2	217,1
- Produits des opérations avec la clientèle :					
• Crédits à la clientèle	2 358,2	2 465,9	2 607,7	2 958,7	3 578,7
• Comptes débiteurs de la clientèle	31,9	39,6	48,3	55,4	59,3
• Commissions	8,6	4,0	0,8	—	—
- Produits des opérations diverses	0,6	1,1	1,0	5,2	16,6
- Produits du portefeuille-titres :					
• Titres de participation et filiales	21,5	22,1	153,0	132,4	146,2
Produits accessoires	53,4	65,3	72,9	59,7	69,0
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	2,0	5,2	16,4	15,6	38,5
Reprise des provisions hors exploitation	28,9	15,4	19,8	21,5	24,9
<b>Total</b>	<b>2 609,0</b>	<b>2 747,9</b>	<b>3 152,8</b>	<b>3 498,6</b>	<b>4 168,4</b>

# BILANS RÉSUMÉS DE CETELEM

(pour les 5 derniers exercices, avant répartition, en millions de francs)

Actif	1984	1985	1986	1987	1988
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, Comptes Courants Postaux	4,1	1,1	1,2	1,5	1,0
Banques, organismes et établissements financiers:	20,5	80,2	140,9	239,7	264,4
- Comptes ordinaires	20,5	80,2	116,9	73,9	114,4
- Prêts et comptes à terme	—	—	24,0	165,8	150,0
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	492,6	1 832,0	2 044,3	2 066,4	1 929,8
Crédits à la clientèle:	10 493,5	11 772,2	13 817,8	18 318,7	21 351,0
- Créances commerciales	8,1	14,6	20,9	25,5	12,1
- Autres crédits à court terme	4 986,9	5 525,5	6 858,3	10 950,5	13 141,2
- Crédits à moyen terme	5 498,5	6 205,0	6 835,2	7 032,8	7 693,1
- Crédits à long terme	—	27,1	103,4	309,9	504,6
Comptes débiteurs de la clientèle	294,7	394,4	537,9	815,1	1 166,5
Chèques et effets à l'encaissement	11,3	11,7	12,9	10,5	28,8
Comptes de régularisation et divers	207,8	223,1	251,7	291,6	342,8
Titres de placement	—	—	8,0	—	—
Titres de participation et de filiales	285,5	360,3	989,7	1 058,8	1 130
Prêt participatif	0,4	0,3	0,2	0,1	—
Immobilisations	175,2	135,3	152,6	155,9	211,6
<b>Total</b>	<b>11 985,6</b>	<b>14 810,6</b>	<b>17 957,2</b>	<b>22 958,3</b>	<b>26 425,9</b>

Passif	1984	1985	1986	1987	1988
Banques, organismes et établissements financiers:	394,0	352,3	413,4	486,4	306,9
- Comptes ordinaires	278,4	254,8	341,8	436,1	276,4
- Emprunts et comptes à terme	115,6	97,5	71,6	50,3	30,5
Valeurs données en pension ou vendues ferme	9 680,8	11 177,1	14 207,4	18 141,6	20 165,7
Comptes créditeurs de la clientèle:	24,2	20,4	34,5	52,0	52,3
- Particuliers: comptes ordinaires	—	—	0,2	6,2	4,3
- Sociétés: comptes ordinaires	—	—	2,0	1,8	6,2
- Divers: comptes ordinaires	24,2	20,4	32,3	44,0	41,8
Bons de caisse	10,1	7,3	3,8	0,8	0,5
Comptes de régularisation, provisions et divers	431,7	546,3	828,8	890,3	511,9
Obligations	676,2	1 876,2	1 607,3	2 276,0	2 954,2
Emprunts et titres participatifs	—	—	—	—	500,00
Ecart de réévaluation:	10,8	—	—	—	—
- Réserve réglementée	10,8	—	—	—	—
Réserves	289,9	359,2	415,6	446,3	1 193,1
Capital	314,9	377,9	378,0	378,1	378,2
Report à nouveau	0,1	p.m.	0,1	0,1	0,1
Bénéfice net de l'exercice	152,9	93,9	68,3	286,7	363,0
<b>Total</b>	<b>11 985,6</b>	<b>14 810,6</b>	<b>17 957,2</b>	<b>22 958,3</b>	<b>26 425,9</b>

## Hors bilan

Engagements par caution et aval	282,8	227,2	145,7	148,6	157,3
Financements en instance	298,0	418,5	637,4	932,2	882,4
Ouverture de crédits confirmés	ND	ND	ND	ND	11 171,6
Engagements de crédit-bail mobilier	—	—	3,3	4,7	3,9

# RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

(au cours des 5 derniers exercices)

	1984	1985	1986	1987	1988
<b>Capital en fin d'année</b>					
- Capital social (en francs)	314 911 100	377 893 300	377 997 500	378 089 120	378 172 320
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 149 111	3 778 933	3 779 975	4 726 114	4 727 154
- Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
- Nombre maximal d'actions futures à créer	—	—	—	—	—
• par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• par exercice de droits de souscription	—	12 252	13 910	24 742	60 830
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers de francs)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	2 566 085	2 694 136	2 937 208	3 317 718	3 956 175
- Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	392 320	462 741	642 771	673 536	838 598
- Impôt sur les bénéfices	142 172	156 350	158 149	159 088	184 801
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	11 352	11 892	13 950	14 457	12 656
- Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions (1) (3)	152 891	93 867	68 293	286 703	363 020
- Montant des bénéfices distribués	31 491	37 789	37 800	47 261	47 272
<b>Résultat des opérations, réduit à une seule action ajustée (2)</b> (en francs)					
- Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3)	52,92	64,82	102,52	108,83	138,31
- Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (1) (3)	32,34	19,86	14,45	60,65	76,79
- Dividende versé à chaque action	6,66	7,99	8,00	10,00	10,00
<b>Personnel</b>					
- Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	1 272	1 266	1 327	1 362	1 546
- Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	181 110	196 997	211 986	229 664	270 639
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	123 150	144 075	164 413	190 692	185 322

(1) Le bénéfice est établi après dotation à la provision pour éventualités diverses

- Dotation à la provision pour éventualités diverses (en milliers de francs)	0	77 000	250 000	0	0
--	---	--------	---------	---	---

(2) Opérations financières réalisées par la Société et coefficient d'ajustement

• En 1985 : augmentation du capital de 314 911 100 francs à 377 893 300 francs par incorporation de la réserve de réévaluation de 10 781 514 F, des primes d'apport de 737 400 francs, de la réserve spéciale sur plus-values à long terme de 9 377 254 francs, de la réserve provenant de plus-values exonérées pour 20 645 016 francs et de réserves diverses pour 21 441 016 francs.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1985.

• En 1986 : augmentation du capital de 377 893 300 francs à 377 997 500 francs consécutive à la levée de 1 042 options.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1986.

• En 1987 : augmentation de capital de 377 997 500 francs à 378 089 120 francs consécutive à la levée de 1 149 options.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1987.

• En 1988 : augmentation du capital de 378 089 120 francs à 378 172 320 francs consécutive à la levée de 1 040 options.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1988.

Coefficients d'ajustements : 0,6662 en 1984 - 0,7994 en 1985 - 0,7996 en 1986 - 0,9998 en 1987 - 1,000 en 1988.

(3) Compte non tenu des résultats consolidés de sa filiale Cofica

# PORTEFEUILLE-TITRES DE CETELEM

(au 31 décembre 1988)

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire en FF
<b>1. Participations françaises</b>			
APEC Habitation HLM	40	0,67	120 000,00
Cardif SA	22 954	1,00	6 436 816,31
Cetebail	15 000	20,00	1 500 000,00
Cetelem Expansion SNC	15 000	60,00	1 500 000,00
Cofica	2 985 243	99,89	875 832 859,00
Cofidis	285 000	15,00	28 500 000,00
Cortal	6 000	0,50	384 000,00
Cortal (bons de souscription)	1 250	1,00	12 500,00
Covefi	50 000	10,00	5 000 000,00
Facet	189 995	38,00	18 999 500,00
Financière Kléber	2 900	0,29	289 986,17
Groupe Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire	4 532	22,66	453 200,00
Kleciq	950	0,03	297 137,00
Klepierre	15 000	1,00	1 500 000,00
Novacredit	79 998	40,00	7 999 800,00
S2P	579 999	40,00	72 028 697,81
SIS	3 197	10,62	536 607,34
Segerim SNC	10 000	20,00	1 000 000,00
Segin	47 659	5,04	8 546 117,26
<b>2. Participations étrangères</b>			
Orix Credit Corporation	120 000	20,00	1 115 320,00
Fimaser	100 000	40,00	16 946 234,94
Fimestic	72 000	80,00	36 833 400,00
Findomestic	60 000	30,00	33 605 647,50
Marfina	2 500	25,00	10 035 850,00
Autres valeurs étrangères	80	—	456,00
<b>3. Divers</b>			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000,00 francs			510 433,67
<b>Valeur d'inventaire au 31 décembre 1988</b>			<b>1 129 984 563,00</b>
Sociétés immobilières (inscrites au poste "immobilisations" du bilan)			
SA Foncière de la Compagnie Bancaire	407 751	13,04	110 889 572,00
Klébail	274 717	6,54	27 471 700,00
Logibail SNC	192 593	18,52	19 259 300,00
Divers SAI et SCI	—	—	276 019,31
<b>Total Sociétés Immobilières au 31 décembre 1988</b>			<b>157 896 591,31</b>
<b>Total général</b>			<b>1 287 881 154,31</b>

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(au 31 décembre 1988, en milliers de francs ou de devises)

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
<b>Participations dont la valeur comptable nette excède 1% du capital de Cetelem</b>										
Filiales françaises :										
Cofica 5 avenue Kléber, 75116 Paris	298 858	996 257	99,89	875 833	875 833	(2) 180 000	2 239	3 033 223	- 77 250	130 952
Filiale étrangère :										
Fimestic (Espagne) C/Serrano Anguita 8. Planta 1A 28004 Madrid	(Pesetas) 900 000	—	80,00	36 833	36 833	—	—	—	—	—
Participations françaises :										
Foncière de la Compagnie Bancaire 5 avenue Kléber, 75116 Paris S2P	312 577	491 479	13,04	(1) 110 890	(1) 110 890	—	—	159 953	42 345	5 596
1 place Mendès France, 91066 Evry Cofidis	145 000	40 787	40,00	72 029	72 029	(2) 50 000	—	322 504	29 720	6 670
64 rue du Rocher, 75008 Paris Logibail SNC	190 000	67 584	15,00	28 500	28 500	(2) 100 000	—	non arrêté	non arrêté	2 178
5 avenue Kléber, 75116 Paris Covefi	104 000	—	18,52	(1) 19 259	(1) 19 259	12 074	—	27 801	- 14 496	—
64 rue du Rocher, 75008 Paris Facet	50 000	—	10,00	5 000	5 000	—	—	non arrêté	non arrêté	—
11 rue François 1 <sup>er</sup> , 75008 Paris Novacredit	50 000	29	38,00	19 000	19 000	—	—	1 034	5 218	—
18 quai de la rapée, 75012 Paris	20 000	—	40,00	8 000	8 000	—	—	1 231	611	—
Participations étrangères										
Findomestic (Italie) 55 via della Ruote, Florence	(L.) 20 000 000	(L.) 3 272 255	30,00	33 606	33 606	—	172	—	18 781	—
Marfina (Suisse) Nauenstrasse 63, 4002 Bâle	(FS) 10 000	—	25,00	10 036	10 036	—	—	—	non arrêté	—
Fimaser (Belgique) 77 rue Neuve, 1000 Bruxelles	(FB) 250 000	—	40,00	16 946	16 946	—	—	—	—	—
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Cetelem</b>										
Filiales françaises	—	—	—	1 812	1 812	20 586	—	—	—	—
Filiales étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Participations françaises	—	—	—	49 600	49 022	64 083	385	—	—	242
Participations étrangères	—	—	—	1 131	1 115	—	—	—	—	207

(1) ce montant est inscrit dans le poste "immobilisations"  
(2) y compris les refinancements par pension

# COMPTES DE RÉSULTATS FINANCIERS DE COFICA

(au 31 décembre, en milliers de francs)

Débit	1987 Cofibail	1987 Cofica *	1988
Charges d'exploitation bancaire	130 321	1 085 532	1 208 897
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	129 590	870 195	1 006 519
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers			234 080
• Instruments financiers à terme			2 728
• Emprunts contre effets publics ou privés			713 398
• Commissions			56 313
- Intérêts sur emprunts obligataires		207 475	194 310
- Autres charges d'exploitation bancaire	731	7 862	8 068
Charges de personnel	2 039	220 348	201 941
Impôts et taxes	1 493	32 218	28 069
Charges générales d'exploitation	97 482	390 601	466 368
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs			387 729
- Autres charges générales d'exploitation			78 639
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	86	5 414	5 426
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	17 125	131 591	214 767
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	7 807	26 124	16 935
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	3 239	10 068	16 250
- Provision pour investissement			850
- Provision pour participation des salariés			8 663
- Provision pour intéressement			6 737
Participation des salariés	311	9 976	4 583
Intéressement des salariés	426	10 289	3 400
Impôt sur les sociétés	40 339	89 752	105 521
Bénéfice net de l'exercice	56 556	195 182	181 020
<b>Total</b>	<b>357 224</b>	<b>2 207 095</b>	<b>2 453 177</b>

\* comptes reconstitués pour les rendre comparables à ceux de 1988

Crédit	1987 Cofibail	1987 Cofica*	1988
Produits d'exploitation bancaire	353 887	2 180 306	2 369 981
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	4 214	228 251	200 499
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers			5 632
• Prêts contre effets publics ou privés			194 867
- Produits des opérations avec la clientèle		1 588 562	1 608 581
• Crédits à la clientèle			1 533 561
• Comptes débiteurs de la clientèle			75 020
- Agios LOA et crédit bail	345 163	345 163	531 000
- Frais réglés par les clients	4 510	4 627	4 741
- Produits du portefeuille-titres		13 703	25 160
Produits accessoires	1 135	8 584	51 780
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	961	5 101	12 029
Reprise des provisions hors exploitation	1 241	13 104	19 387
- Sur participation des salariés			5 542
- Pour investissement			1 815
- Pour intéressement			12 030
<b>Total</b>	<b>357 224</b>	<b>2 207 095</b>	<b>2 453 177</b>

## BILANS FINANCIERS DE COFICA

(au 31 décembre, après répartition, en milliers de francs)

Actif	1987 Cofibail	1987 Cofica*	1988
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	164	1 879	1 504
Banques, Organismes et établissements financiers - Comptes ordinaires	142	67 383	77 516 77 516
Bons du trésor, Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	—	2 269 500	2 274 150
Crédits à la clientèle - Créances commerciales - Autres crédits à court terme - Crédits à moyen terme - Crédits à long terme	371	8 589 925	8 591 211 456 049 1 382 352 6 664 894 87 916
Comptes débiteurs de la clientèle	43 062	255 715	358 176
Chèques et effets à l'encaissement	—	—	728
Comptes de régularisation et divers	193 564	398 746	646 058
Titres de participation et de filiales	33	9 037	11 582
Immobilisations	139	250 498	287 159
Encours financier	2 289 801	2 289 801	4 346 987
<b>Total</b>	<b>2 527 276</b>	<b>14 132 484</b>	<b>16 595 071</b>

\* comptes reconstitués pour les rendre comparables à ceux de 1988

Passif	1987 Cofibail	1987 Cofica*	1988
Banques, Organismes et établissements financiers - Comptes ordinaires	112 722	110 626	227 472 227 472
Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 981 600	9 668 172	11 611 507
Bons des institutions financières	—	165 000	375 000
Comptes créditeurs de la clientèle	2 871	19 615	19 767
Comptes de régularisation, Provisions et divers	190 131	645 384	647 596
Obligations	—	2 073 150	2 073 150
Réserves - Réserve financière - Autres réserves - Prime d'émission - Prime de fusion - Report à nouveau	189 952	1 151 679	1 341 721 422 714 51 964 1 350 942 916 - 77 223
Capital	50 000	298 858	298 858
<b>Total</b>	<b>2 527 276</b>	<b>14 132 484</b>	<b>16 595 071</b>

## COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CETELEM

(au 31 décembre, pour les 5 derniers exercices, en milliers de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988
Produits des opérations commerciales	4 484 595	4 632 330	4 902 119	5 320 635	6 235 084
- Intérêts et commissions sur les crédits	4 063 552	4 145 250	4 287 329	4 607 805	5 246 875
- Loyers nets des amortissements des matériels donnés en crédit-bail	210 354	241 505	271 476	346 928	471 788
- Intérêts et commissions perçus sur opérations interbancaires	158 329	172 616	239 643	225 070	240 725
- Autres produits	52 360	72 959	103 671	140 832	275 696
Charges des opérations commerciales	2 716 270	2 608 443	2 597 708	2 707 297	3 181 887
- Intérêts et commissions versés sur opérations interbancaires	2 451 414	2 264 478	2 088 216	2 217 365	2 588 596
- Intérêts et charges des emprunts obligataires	233 579	322 029	427 917	429 006	516 411
- Intérêts comptes clientèle et bons de caisse	14 322	5 289	1 830	1 857	29 308
- Autres charges	16 955	16 647	79 745	58 069	47 572
Produits nets de charges des opérations commerciales	1 768 325	2 023 887	2 304 411	2 613 338	3 053 197
Revenus du portefeuille-titres	6 558	7 963	15 475	9 224	10 850
Charges d'exploitation	1 289 560	1 464 086	1 678 087	2 024 614	2 400 942
- Frais généraux :					
charges de personnel	433 719	484 073	519 910	579 570	633 005
impôts et taxes	106 311	114 376	131 966	147 426	154 724
autres frais généraux	566 291	626 768	726 554	875 788	1 071 560
- Dotations aux amortissements	8 370	17 376	19 523	23 601	28 238
- Pertes sur créances et dotations aux provisions pour risques	146 604	181 911	223 729	334 631	474 954
- Dotations aux autres provisions pour pertes et charges	—	302	— 141	—	561
- Participation et intéressement des salariés	28 265	39 280	56 546	63 598	37 900
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	—	—	+ 783	+ 24 235	+ 27 495
Résultat brut d'exploitation	485 323	567 764	642 582	622 183	690 600
Impôt sur les résultats d'exploitation	244 053	284 194	293 865	252 457	283 206
Résultat net d'exploitation	241 270	283 570	348 717	369 726	407 394
- Part des tiers associés au capital des filiales	226	285	173	207	- 1 805
<b>Résultat net d'exploitation consolidé de Cetelem</b>	<b>241 044</b>	<b>283 285</b>	<b>348 544</b>	<b>369 519</b>	<b>409 199</b>
Résultat hors exploitation net	- 128	+ 2 972	- 751	+ 927	+ 11 678
- Part des tiers	- 1	+ 1	- 1	+ 1	+ 19
Résultat hors exploitation net de Cetelem	- 127	+ 2 971	- 750	+ 926	+ 11 659
<b>Résultat net total consolidé de Cetelem</b>	<b>240 917</b>	<b>286 256</b>	<b>347 794</b>	<b>370 445</b>	<b>420 858</b>

Outre les comptes consolidés présentés ci-dessus, qui ont été élaborés en application de méthodes suivies depuis de nombreuses années, Cetelem a établi des comptes consolidés selon les règles prescrites par la Commission Bancaire.

Pour 1988 ces comptes aboutissent à un bénéfice consolidé de 420,9 millions de francs, par inclusion des profits hors exploitation.

Par ailleurs, les règles de la Commission Bancaire imposent divers reclassements au sein des postes du bilan consolidé ; les fonds propres, présentés dans un cas avant répartition et dans l'autre après répartition, et le total du bilan restent néanmoins inchangés.

Les comptes consolidés établis selon les règles de la Commission Bancaire seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Ils seront de plus communiqués à toute personne en faisant la demande.

## BILANS CONSOLIDÉS DE CETELEM

(au 31 décembre, pour les 5 derniers exercices, après répartition, en milliers de francs)

Actif	1984	1985	1986	1987	1988
Caisse, Institut d'émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux, Etablissements de crédit et Institutions Financières	742 483	3 258 813	2 020 156	2 193 745	2 149 222
- Comptes à vue	87 845	1 339 313	176 856	149 845	189 963
- Comptes à échéance	654 638	1 919 500	1 843 300	2 043 900	1 959 259
Concours à la clientèle	18 897 430	20 903 495	24 255 040	30 313 340	35 904 652
- Crédits à l'équipement des ménages	17 871 454	19 621 186	22 668 359	27 936 927	31 448 865
- Matériels donnés en crédit-bail	1 025 556	1 281 973	1 586 442	2 376 285	4 455 787
- Prêts participatifs	420	336	239	128	—
Comptes de régularisation et divers	446 365	505 529	518 995	589 916	966 392
Titres de participation et de placement	39 480	120 696	126 534	209 387	304 012
- Actions et parts de Sociétés	39 480	120 696	116 109	28 663	89 527
- Obligations	—	—	7 970	—	—
- Titres de sociétés mises en équivalence	—	—	2 455	180 724	214 485
Immobilisations	250 896	260 670	277 826	286 247	471 999
<b>Total</b>	<b>20 376 654</b>	<b>25 049 203</b>	<b>27 198 551</b>	<b>33 592 635</b>	<b>39 796 277</b>
<b>Passif</b>	<b>1984</b>	<b>1985</b>	<b>1986</b>	<b>1987</b>	<b>1988</b>
Institut d'émission, Etablissements de crédit et Institutions Financières	16 508 921	18 516 484	20 373 109	25 527 388	29 911 079
- Comptes à vue	369 208	59 484	146 229	109 531	514 754
- Comptes et emprunts à échéance	16 139 713	18 457 000	20 226 880	25 417 857	29 396 325
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	80 196	39 235	49 262	241 260	445 522
- Comptes à vue	40 120	31 945	45 466	69 880	70 049
- Comptes à échéance	—	—	—	5 600	—
- Bons de caisse et BSF	40 076	7 290	3 796	165 780	375 473
Comptes de régularisation et divers	793 699	851 208	1 091 079	1 271 958	1 186 261
Emprunts obligataires	1 676 190	4 076 190	3 807 250	4 349 155	5 027 405
Emprunts participatifs ou subordonnés	—	—	—	—	500 000
<b>Fonds propres</b>	<b>1 317 648</b>	<b>1 566 086</b>	<b>1 877 851</b>	<b>2 202 874</b>	<b>2 726 010</b>
- Part de Cetelem	<b>1 316 308</b>	<b>1 564 772</b>	<b>1 876 528</b>	<b>2 201 366</b>	<b>2 718 998</b>
- Part des tiers	1 340	1 314	1 323	1 508	702
<b>Total</b>	<b>20 376 654</b>	<b>25 049 203</b>	<b>27 198 551</b>	<b>33 592 635</b>	<b>39 796 277</b>
<b>Hors bilan</b>					
Engagements par caution et aval	368 788	262 175	226 416	247 256	247 230
Financements en instance	472 784	634 664	954 880	1 301 750	1 545 425
Ouvertures de crédits confirmés	—	—	—	—	11 665 522
Engagements reçus : opérations sur instruments financiers à terme	—	—	—	—	788 700
Engagements donnés : opérations sur instruments financiers à terme	—	—	—	—	788 700

## NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Méthodes de consolidation

Elles sont définies selon la loi 85.11 du 9 janvier 1985 et son décret d'application du 17 février 1986.

Les sociétés dont les comptes et les résultats sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, sont celles dont Cetelem assume le contrôle exclusif, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales.

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont celles où Cetelem exerce, directement ou indirectement, une influence notable.

Sont présumées contrôlées exclusivement par Cetelem les sociétés dont il détient 50% au moins du capital ou des droits de vote, en propre ou par l'intermédiaire d'une filiale.

Sont en général présumées faire l'objet d'une influence notable les sociétés où Cetelem détient, directement ou indirectement, au moins 20% du capital ou des droits de vote.

### Les principes de consolidation

a) *Date d'arrêté des comptes.* Les comptes des sociétés ont été intégrés à la date d'arrêté de leur exercice social.

b) *Financement de ventes à crédit.* Les financements de vente à crédit sont inscrits à l'actif du bilan consolidé pour leur montant en capital.

c) *Conversion monétaire.* Les postes des bilans des filiales étrangères sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat de ces filiales sont convertis à partir de 1988 sur la base du cours moyen annuel. La différence de conversion entre bilan et résultat figure dans les fonds propres sous la rubrique "écart de conversion".

d) *Provisions pour impôt.* Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du profit réalisé, les provisions pour impôt constitués par les sociétés sont modifiées en fonction des corrections de résultats effectuées au cours de la consolidation.

Les principales modifications proviennent du calcul d'un impôt :

- sur la fraction du résultat financier de Cofica excédant le résultat fiscal,
- de distribution: le bilan consolidé étant présenté après répartition, on constitue une provision pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titre des dividendes qu'elles sont appelées à recevoir d'autres Sociétés du Groupe. Les provisions pour charges futures constituées par les Sociétés, lorsqu'elles sont temporairement non déductibles de leur bénéfice imposable, donnent lieu à la constatation d'un crédit d'impôt. En application de la méthode dite du report variable, la provision pour impôts futurs a été actualisée en 1988 au taux de 39%.

L'impact sur les comptes de 1988 de la révision de la provision existant à fin 1987 s'élève à 16 millions de francs, comptabilisés en profits hors exploitation.

e) *Résultats financiers des sociétés de location avec option d'achat.* Les résultats des sociétés de LOA retenus pour l'établissement des comptes consolidés, sont les résultats établis en fonction d'amortissements "financiers", calculés pour chaque opération de location avec option d'achat selon un rendement constant des capitaux engagés. Pour ces sociétés, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession des biens loués à un prix convenu à l'origine dans l'hypothèse où les contrats viennent à terme et donnent alors lieu à la levée de l'option. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

f) *Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques.* La provision pour investissement est considérée comme ayant le caractère de réserves. La dotation correspondante est, lors de la consolidation, ajoutée aux résultats; la reprise en est déduite.

### Le bilan consolidé

a) *Concours à la clientèle.* Les montants des crédits en cours incluent les concours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spé-

cifiques. Les matériels donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

b) *Institut d'émission, établissement de crédit et institutions financières.* Sont regroupés dans ce poste du passif les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques.

c) *Fonds propres.* Les fonds propres des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus. Le bilan consolidé étant présenté après répartition, les fonds propres incluent les résultats d'exploitation et les résultats hors exploitation de l'exercice, sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

### Le hors bilan

Les opérations sur instruments financiers à terme constituées de swaps de taux d'intérêt ont été engagées en vue de couvrir les effets de fluctuations de taux d'intérêt.

A partir de 1988 figure en engagements hors bilan le montant des crédits permanents accordés et non encore utilisés.

### Le compte de résultats consolidé

#### 1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle

*Intérêts et Commissions sur les crédits.* Cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts, les perceptions forfaitaires et les indemnités de résiliation. En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers. Les perceptions forfaitaires sur les crédits à la consommation, perçus, selon l'arrêté du 20 janvier 1988, en une seule fois après la mise en place du prêt sont répartis sur la durée du crédit. Dans le cas des crédits permanents, ces perceptions forfaitaires, prélevées annuellement en une fois, sont réparties par douzièmes.

#### 2. Autres opérations ou activités courantes

a) *Produits accessoires.* Ces produits incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les Compagnies d'Assurances qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit, ainsi que les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance-vie ou de capitalisation.

b) *Profits et pertes divers.* Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

#### 3. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires

a) *Intérêts et commissions versés.* Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux Organismes Bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de faculté de refinancement.

b) *Intérêts et charges des emprunts obligataires et assimilés.* Tous les frais liés à l'émission d'obligations ainsi que les primes payées en cas de rachat pour amortissement anticipé sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais sont assimilés aux intérêts des emprunts. Au montant des intérêts est ajouté celui des dotations annuelles à l'amortissement des primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de complément de rémunération.

c) *Intérêts et commissions perçus.* Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe au titre des concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires.

#### 4. Revenus du portefeuille-titres

Figurent à cette rubrique tous les revenus du portefeuille-titres. Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées.

#### 5. Charges générales courantes d'exploitation

a) *Charges de personnel.* Ces charges comprennent les appointements, les charges sociales, les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés, ainsi que les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe. Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont intégralement couvertes par un contrat d'assurance.

Ne sont inclus ni la participation des salariés, ni leur intéressement, qui font l'objet d'une rubrique distincte.

b) *Autres frais généraux.* Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation.

c) *Dotations aux comptes d'amortissement.* Les dotations d'amortissement faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais d'établissement ou aux frais des augmentations de capital; les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

d) *Participation et intéressement des salariés.* Il s'agit des sommes relatives à l'exercice, attribuées aux salariés du Groupe au titre de la participation aux fruits de l'expansion et du régime facultatif d'intéressement prévus par l'ordonnance du 21 octobre 1986.

#### 6. Résultats hors exploitation

Ces résultats proviennent d'opérations qui ne ressortent pas de l'activité courante des sociétés du Groupe: plus ou moins values réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actifs (titres de participations ou immobilisations) des pertes et profits divers dont, en 1988, l'incidence de la baisse du taux de l'impôt sur le montant de la provision pour impôts futurs.

### Les sociétés consolidées

a) *Par intégration globale.* Principale société du Groupe (le premier pourcentage mesure la participation de Cetelem au capital de la société concernée, le second la part d'intérêt de Cetelem c'est-à-dire la fraction du bénéfice de la société qui contribue au résultat consolidé):

• Cofica	99,9%	99,9%
----------	-------	-------

Les autres sociétés du groupe sont :

- Cetebail, Neuilly Gestion, Cetelem Expansion, Neuilly Contentieux, Cofipus, Clariance, Aurore Assurances, Soservi, Fimestic.

b) *Par mise en équivalence.* Sociétés :

- Orix Credit Corporation, S2P, Cofidis, Facet, Findomestic, Marfina, Novacredit. Les résultats de ces sociétés ont été pris en compte sur la base des résultats provisoires connus, à l'exception de Orix Credit Corporation (dont les résultats sociaux sont arrêtés au 30 septembre 1988).

L'écart entre les résultats provisoires et les résultats définitifs sont enregistrés au cours de l'exercice suivant.

# CARACTÉRISTIQUES D'EXPLOITATION

(de Cetelem et Cofica)

Montants en millions de francs

Moyenne  
annuelle

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	88/87	88/78
<b>L'activité</b>													
Production en montant*	8205	10745	10568	10439	13286	14804	15127	17432	20841	26533	29471	+15%	+14%
Encours géré en montant, fin d'année	7929	10740	12586	13562	15969	18447	19307	21323	24735	31024	37630	+21%	+17%
Encours géré en montant, moyenne annuelle	7146	9437	11634	13001	14648	17154	18848	20198	22951	27654	34475	+25%	+17%
Encours géré en nombre, moyenne annuelle (milliers de dossiers)	1791	1904	1984	1958	2063	2134	2191	2129	2203	2377	2672	+12%	+4%
Encours moyen du dossier, moyenne annuelle (francs)	3990	4950	5860	6640	7100	8040	8600	9220	10420	11630	12900	+11%	+12%
<b>Les moyens</b>													
Effectifs au 31 décembre	1868	1920	1919	1910	1992	2028	2056	2061	2196	2371	2364	—	+2%
Effectifs moyens	1841	1902	1926	1911	1955	2030	2045	2042	2133	2262	2368	+5%	+3%
Nombre d'implantations au 31 décembre	137	150	155	163	176	174	176	172	160	157	158	+1%	+1%
Fonds propres consolidés au 31 décembre après répartition	495	575	659	776	926	1106	1316	1565	1877	2201	2719	+24%	+19%
<b>Les résultats</b>													
Résultat net d'exploitation consolidé	83,8	107,3	102,7	137,9	167,0	211,5	241,0	283,3	348,5	369,5	409,2	+11%	+17%
Résultat net consolidé total	81,4	106,0	102,2	135,9	168,1	211,4	240,9	286,3	347,8	370,4	420,9	+14%	+18%
Résultat par action ajustée (francs)	17,5	22,8	22,0	28,7	35,5	44,8	51,0	60,5	73,6	78,4	89,0	+14%	+14%
Dividende par action ajustée (francs)	3,0	4,0	4,0	5,3	3,6	6,7	6,7	8,0	8,0	10,0	10,0	—	+13%
Fonds propres consolidés par action ajustée (francs)	107	124	142	164	196	234	279	331	397	466	575	+23%	+18%
Rentabilité fonds propres consolidés en % : résultat net consolidé total sur fonds propres début d'exercice	19,2	21,4	17,8	20,6	21,6	23,0	21,8	21,7	22,3	19,7	19,1	—	—

\* y compris financements aux apporteurs d'affaires

Les demandes d'information relatives  
à ce rapport annuel peuvent être adressées  
à Monsieur Philippe Reffay,  
téléphone (1) 47 38 88 98

## cetelem

Direction générale:  
89 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine,  
téléphone 47 38 85 85.

Siège social:  
5 avenue Kléber, 75116 Paris,  
société anonyme au capital de 378 172 320 francs,  
registre du commerce Paris B 542 097 902.

# Assemblée générale de Cetelem

## 16 mars 1989

### Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil vous a rendu compte des résultats qu'a obtenus votre société l'an dernier. J'en soulignerai deux : l'augmentation du montant des financements distribués et la croissance des bénéficiaires. Ces résultats illustrent en effet la capacité de votre société à défendre ses positions et sa rentabilité sous les assauts de la concurrence, dans une conjoncture de taux d'intérêts qui ne lui est pourtant pas favorable.

La croissance de Cetelem et de ses filiales est restée conforme à celle de leur marché, laquelle s'était emballée après la levée de l'encadrement du crédit et revient progressivement à un rythme plus modéré.

Le développement du crédit à la consommation a des effets bénéfiques sur l'économie encore confirmés par des études récentes.

Il existe certes pour quelques emprunteurs un risque de surendettement dont la prévention incombe d'abord aux établissements de crédit eux-mêmes, lesquels sont directement concernés par le maintien de l'équilibre budgétaire de leurs clients.

Ainsi votre société a-t-elle affiné en 1988 ses méthodes d'évaluation des risques de défaillance. Elle peut, depuis l'automne dernier, appuyer sa sélection sur la consultation du fichier des impayés d'un ensemble de sociétés financières mis en place par notre association professionnelle.

Elle a par ailleurs poursuivi sa politique d'adaptation des facultés de crédit aux besoins réels et aux possibilités de remboursement des consommateurs, adaptation qu'elle a rendue d'autant plus stricte que les sollicitations dont ces consommateurs font l'objet sont plus nombreuses.

Je reste convaincu que l'autodiscipline des prêteurs constitue un rempart contre les excès bien plus efficace que la voie réglementaire laquelle, en l'occurrence, aurait comme conséquences inévitables de rationner le crédit au détriment de ceux qui en ont le plus grand besoin, d'en renchérir le prix ou de restreindre le jeu de la concurrence.

La modernisation de la législation du crédit à la consommation est une tâche difficile mais nécessaire, que j'avais évoquée devant vous il y a un an.

Elle a été entreprise et je forme le vœu qu'elle se poursuive de la façon la plus consensuelle, dans le cadre d'une concertation entre les représentants des consommateurs, les Pouvoirs Publics et les professionnels.

La loi de 1966 sur l'usure constitue le principal texte à réformer par priorité.

Il importe en effet de lui redonner sa vocation d'origine — un moyen simple et objectif, pour les magistrats, d'identifier les prêts à taux abusifs — alors que l'évolution des caractéristiques des marchés de l'argent a transformé peu à peu cette loi, dans la pratique, en un régime d'administration des prix, voire d'encadrement indirect.

La moindre croissance du marché français du crédit, la persistance d'une forte concurrence, la récente montée des taux d'intérêts, la contrainte excessivement basse de l'usure actuelle, sont les conditions difficiles dans lesquelles votre société devra conduire son développement en 1989.

Or, Cetelem et Cofica se sont préparés depuis plusieurs années à une expansion moins facile et moins forte en France. Des efforts plus particuliers encore ont été accomplis en 1988, notamment pour renforcer les synergies entre Cetelem et ses filiales, simplifier leurs organisations en renforçant l'efficacité, améliorer la qualité du service rendu, abaisser à nouveau et plus vite les prix de revient, mieux maîtriser les risques tant à l'octroi qu'à l'occasion d'incidents de paiements.

Toutes les actions correspondantes n'en sont pas au même stade et de toute façon leurs effets s'étaleront dans le temps. Mais toutes vont dans le même sens : donner davantage de professionnalisme et de compétitivité à votre société.

A cette même fin, Cetelem poursuit résolument son enracinement en Europe. Votre société continuera d'effectuer les investissements lourds qu'implique cette démarche ambitieuse et difficile, mais dont les résultats de l'indomestic en Italie nous confirment, si besoin en était, le bien fondé.

Les cadres et collaborateurs de Cetelem et de Cofica jouent un rôle essentiel dans cette adaptation de votre société et de ses filiales à la dimension nouvelle que leur ensemble prend dans un environnement en profonde mutation.

Cetelem a toujours préféré une expansion régulière mais durable de son activité et de ses résultats à des performances qui seraient peut-être parfois plus brillantes en apparence, mais non répétitives.

Aujourd'hui plus encore que par le passé, votre société me semble solidement armée pour perpétuer avec succès sa contribution originale à la vie économique de notre pays.



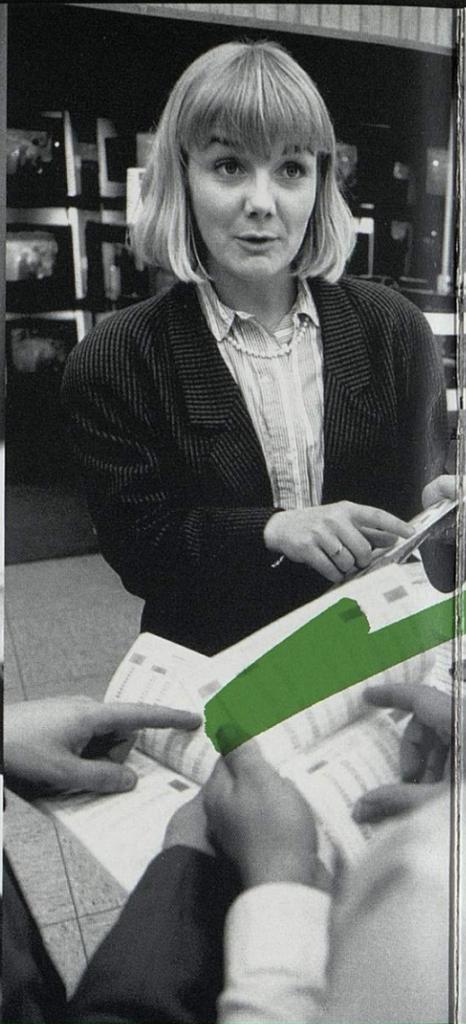
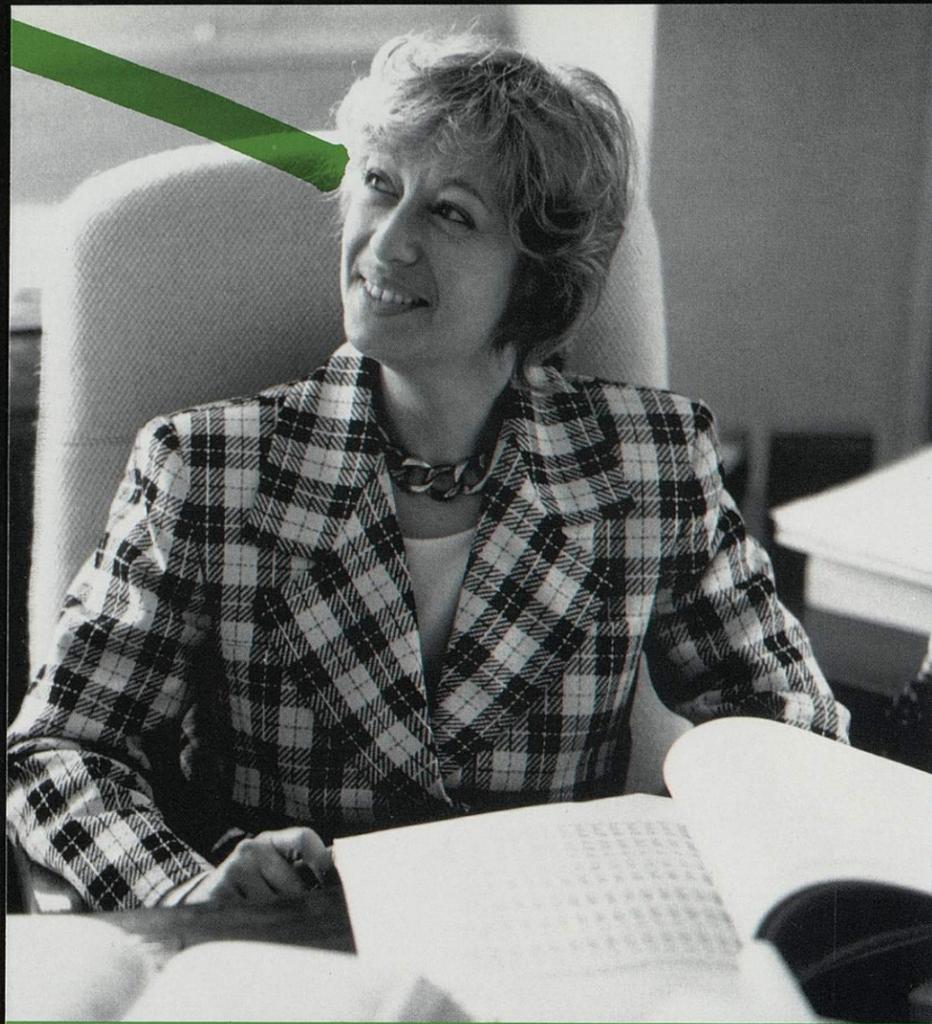
Pierre Boucher



LES RELATIONS SOCIALES A CETELEM



cetelem



## LES COLLABORATEURS DE CETELEM

**Cetelem s'efforce en permanence d'adapter l'évolution de ses effectifs aux besoins de l'entreprise, tant en qualité qu'en volume. Cet objectif, défini depuis plusieurs années, se réalise à nouveau en 1988 : les collaborateurs de Cetelem sont plus nombreux et de plus en plus qualifiés.**

### L'évolution des effectifs

Fin 1988, l'effectif permanent de Cetelem, de Neuilly Contentieux et de Neuilly Gestion est de 1733 collaborateurs. Fin 1987 il était de 1661, fin 1986 de 1446 et fin 1985 de 1330.

On constate donc pour la troisième année consécutive un accroissement important des effectifs : 72 collaborateurs supplémentaires, soit + 4,3% par rapport à 1987 et 403 par rapport à 1985, soit une augmentation de 30% en quatre ans.

Cette situation répond à l'accélération de notre développement tant au plan de la production qu'à celui de la réalisation de nos projets (produits, moyens et méthodes de travail) : nous nous sommes dotés de moyens supplémentaires en personnel, essentiellement au bénéfice du réseau des agences et des équipes informatiques, ainsi que de la logistique (mailing, magasin, etc...).

### La composition des effectifs

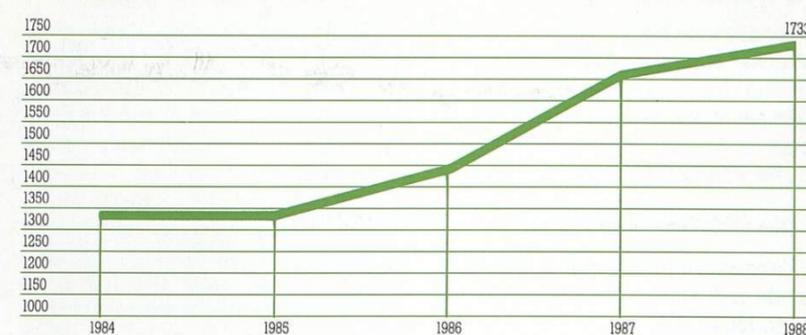
Elle est fortement marquée par les nombreux recrutements effectués dans les trois dernières années, qui ont en très grande majorité concerné des jeunes en fin d'études (Bac + 2 ou + 3), de tempérament commercial, capables de conviction et d'engagement personnel dans des métiers de contact où la qualité du service rendu à la clientèle, appuyée sur des moyens informatiques d'ampleur et de qualité exceptionnelles, est une très forte exigence permanente.

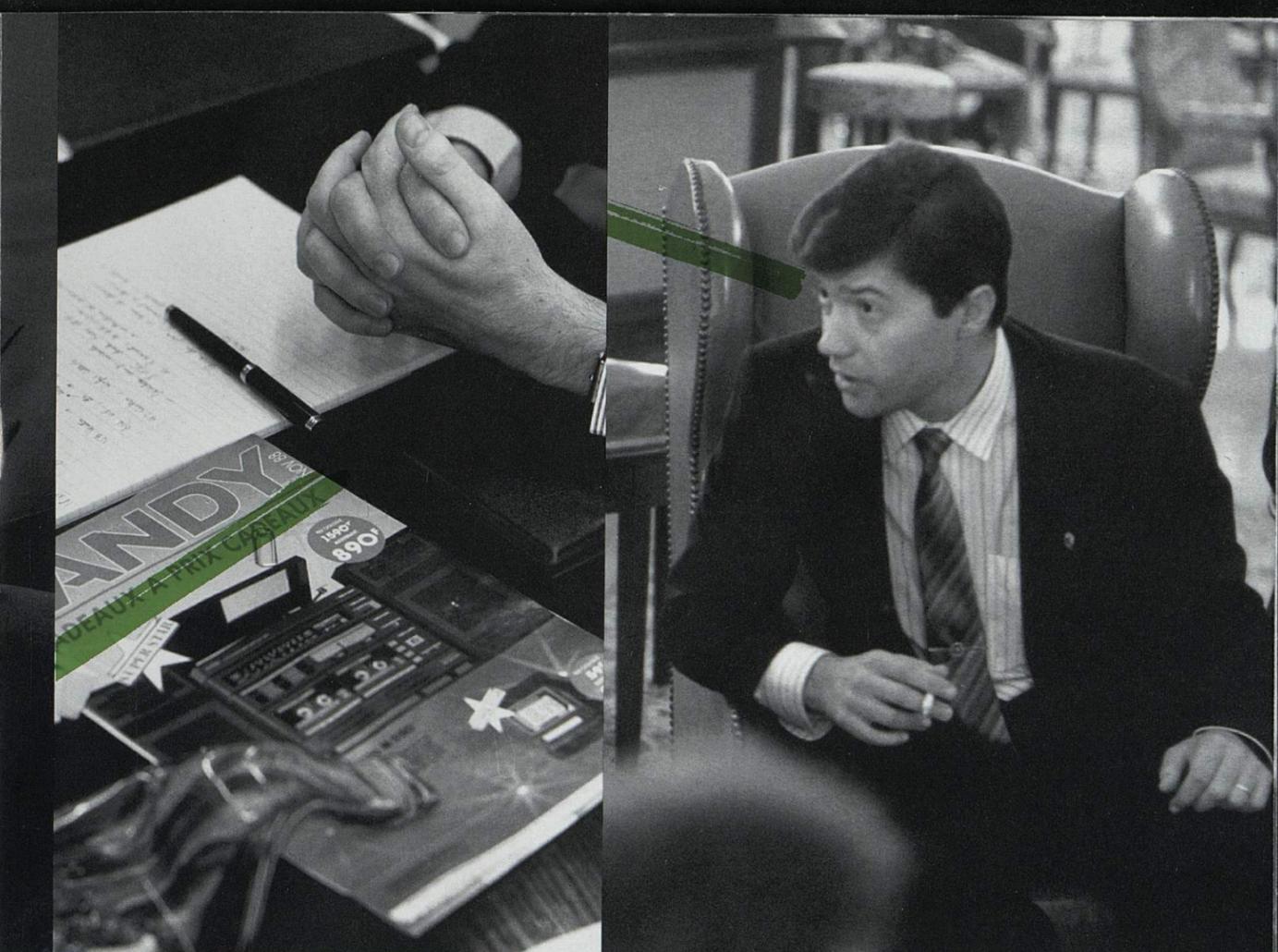
### Des collaborateurs de plus en plus qualifiés

En pourcentage de l'effectif global, la part des employés (5,6%) reste très faible, même si elle augmente légèrement par rapport à l'année précédente (4,9%) du fait du recrutement de certains personnels moins qualifiés, destiné à augmenter nos moyens logistiques.

La part des gradés (75%) et celle des cadres (19,4%) reste stable à un niveau élevé.

### Evolution des effectifs totaux





#### Des collaborateurs jeunes

La moyenne d'âge s'établit toujours à 36 ans et la part importante des collaborateurs les plus jeunes se confirme : 19,6% ont moins de 26 ans et 67,7% ont moins de 41 ans ; 0,3% seulement ont plus de 60 ans.

#### Des collaborateurs fidèles

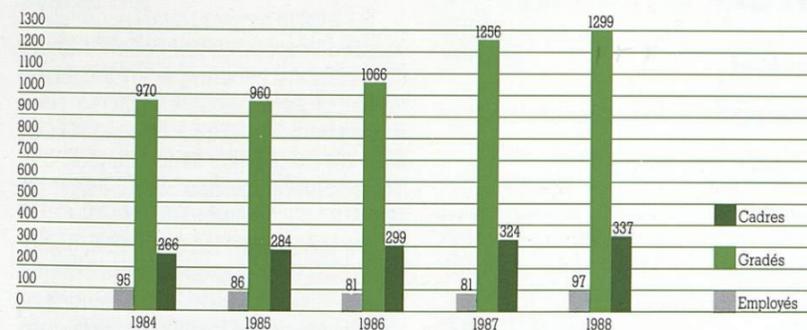
L'ancienneté moyenne à Cetelem était de onze ans en 1987. Elle reste stable en 1988.

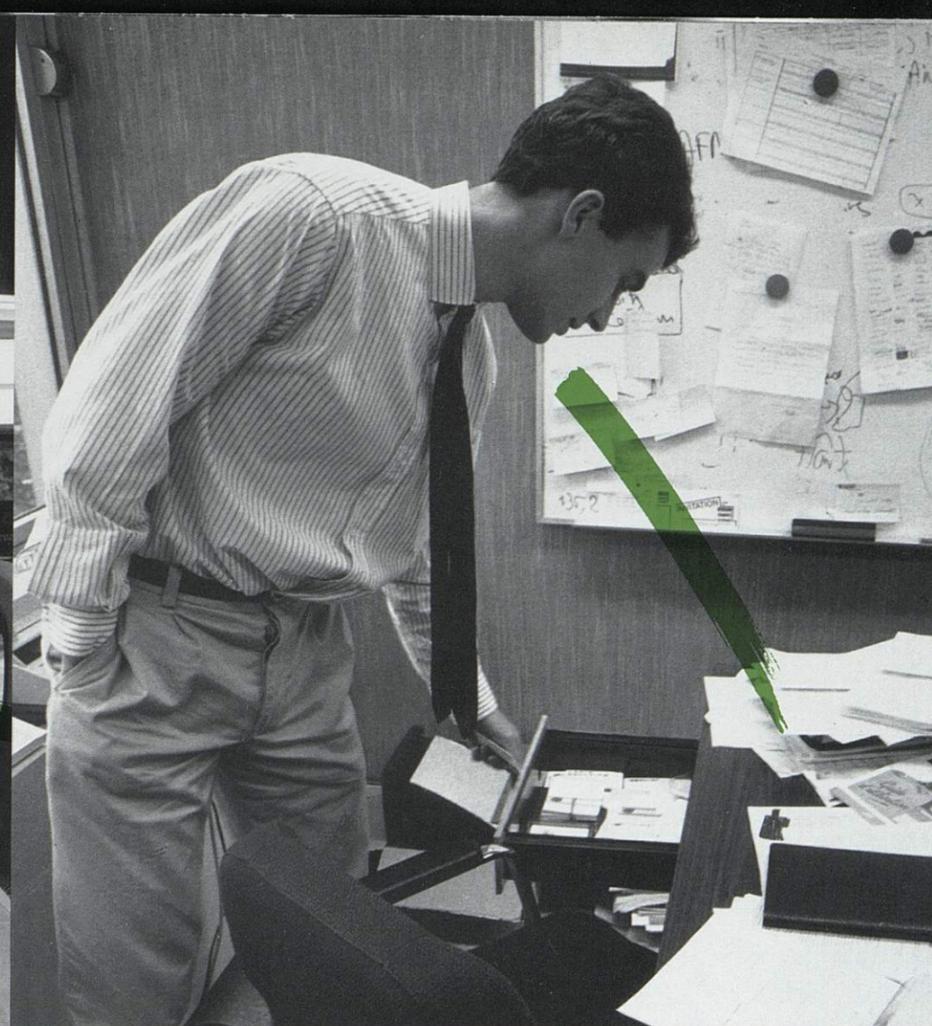
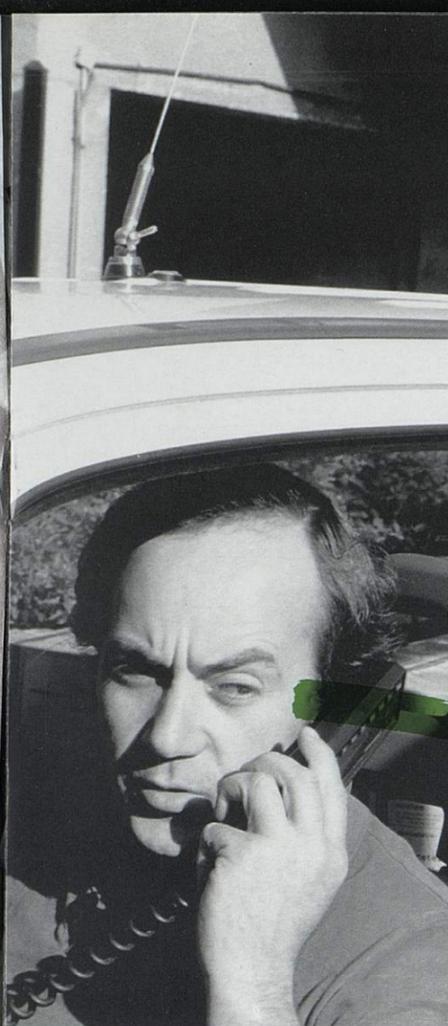
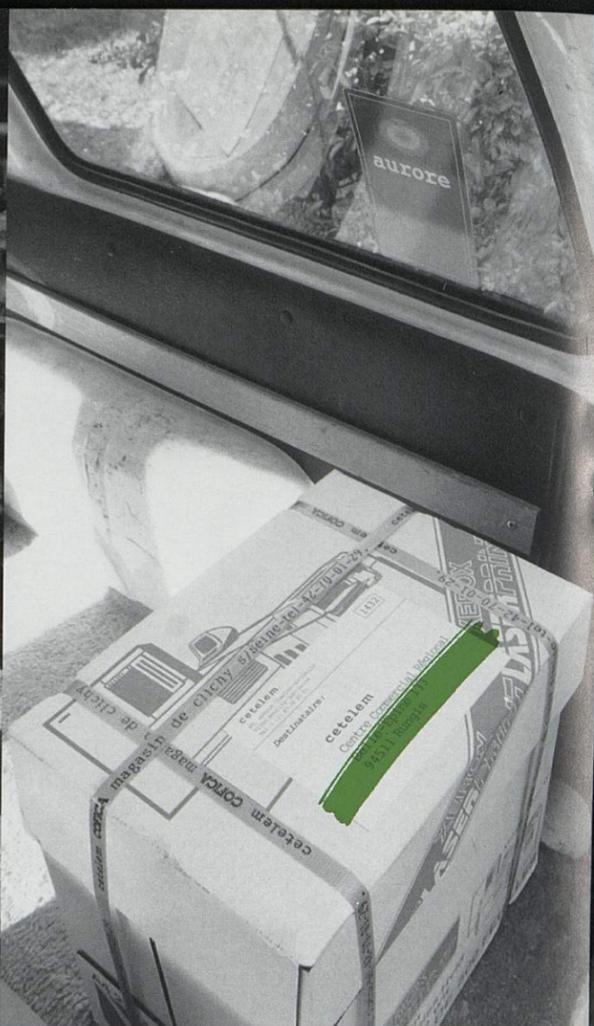
#### Les femmes dans les effectifs

Un meilleur équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes de l'entreprise a été recherché en 1988 comme déjà en 1987 : les femmes représentent désormais 50,5% des effectifs contre 54% en 1986. C'est notamment le résultat d'une politique délibérée de recrutements masculins, conduite tout au long de la période. La qualification des femmes continue de s'accroître : leur nombre diminue chez les employés (61% en 1988 contre 68% en 1986) ; bien qu'en régression du fait des embauches masculines récentes, leur présence reste cependant prépondérante chez les gradés (58%) ; encore assez largement minoritaires dans la catégorie des cadres, elles continuent cependant d'y progresser (19% en 1988 contre 15,5% en 1986).

La part de femmes est de plus en plus significative dans les promotions internes. C'est notamment le cas s'agissant des nominations au premier échelon d'encadrement : 80 nominations y sont intervenues au cours des 3 dernières années, dont 30 concernant des femmes (37,5%). Pour la seule année 1988, sur 46 nominations à cet échelon 16 concernaient des femmes (34,8%).

Effectifs de Cetelem par catégorie





## LES RÉMUNÉRATIONS

**Des collaborateurs motivés tout autant par l'évolution de leurs rémunérations que par les possibilités de promotion interne que leur offre le développement de l'entreprise.**

### Les points marquants

En 1988 le montant total des salaires versés à l'ensemble des collaborateurs du Cetelem s'est élevé à 307,3 millions de francs. Parallèlement, le montant des cotisations sociales a représenté 169 millions de francs, soit 54,9% du total des salaires annuels bruts contre 54,6% en 1987.

De 1982 à 1987, les cotisations sociales ont augmenté plus rapidement que la masse des salaires, cette tendance s'étant inversée légèrement pour la première fois en 1987. En 1988 les cotisations sociales progressent à nouveau plus rapidement.

### Les principales mesures intervenues en 1988

Après être passée de 12,05 à 12,25 francs en 1987, la valeur du point bancaire a encore augmenté en 1988, pour s'établir à 12,503 francs en fin d'année. En outre, un versement compensateur a été effectué, en octobre 1988, équivalent à 6% du salaire mensuel brut de ce même mois.

712 mesures d'augmentations individuelles sont intervenues en 1988 (y compris celles accompagnant 323 promotions). Ces mesures, pour un total de 36775 points, représentent 3,45% de la masse salariale. Comparées à 1987, les augmentations individuelles de 1988 traduisent une progression importante alors que les augmentations individuelles de 1987 étaient déjà elles-mêmes en nette progression par rapport à 1986. La politique qu'entend mener Cetelem dans ce domaine est ainsi à nouveau confirmée: sanctionner dans chaque poste tenu la compétence et les résultats du titulaire.

Plus de 42% des effectifs inscrits en fin d'année précédente ont en 1988 bénéficié de la mise en oeuvre de cette politique.

### La participation et l'intéressement

Éléments toujours importants de la rémunération à Cetelem, comme dans l'ensemble du Groupe Compagnie Bancaire, participation et intéressement l'ont été particulièrement en 1986 et surtout en 1987. En 1988 le montant en a sensiblement baissé.

Le montant moyen de la participation s'est élevé à 4 184 francs par bénéficiaire, soit l'équivalent de 0,45 mois de salaire moyen.

L'intéressement s'est établi à un montant moyen par collaborateur de 3 163 francs, soit l'équivalent de 0,33 mois de salaire moyen.

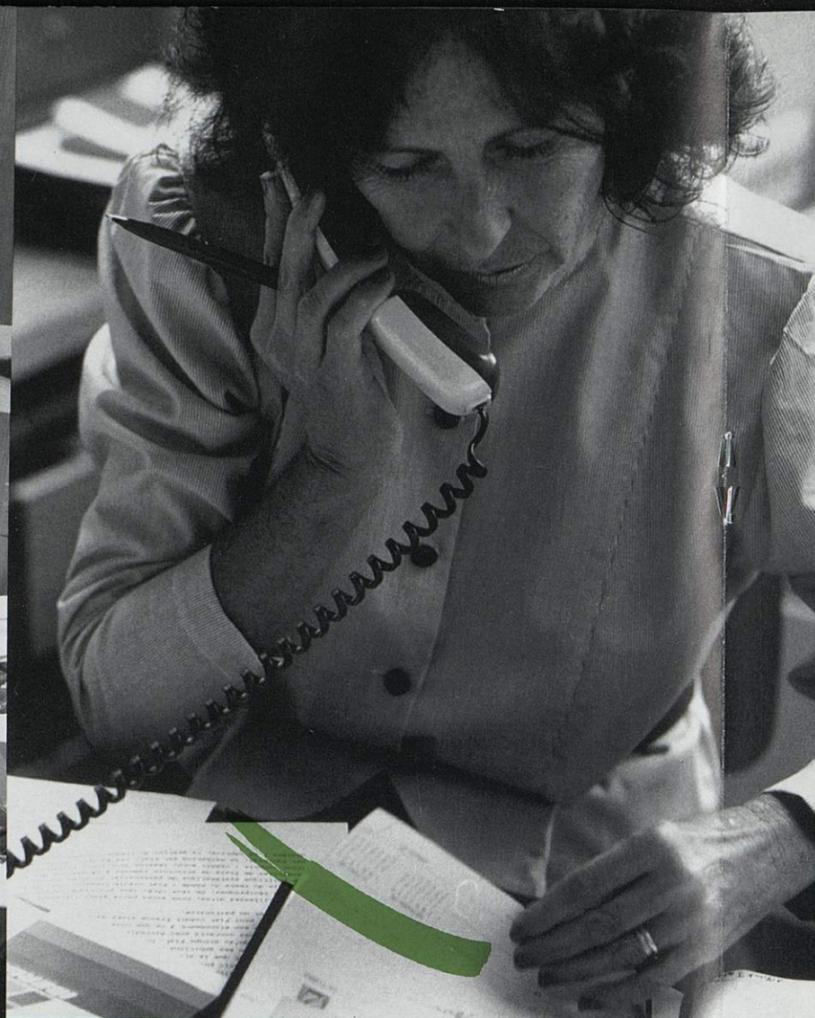
La conjoncture avait été exceptionnellement favorable ces dernières années du fait du mode de calcul de l'intéressement et de la participation, très sensible à certains facteurs externes (le taux d'inflation par exemple).

C'est pourquoi il est apparu nécessaire de modifier le mode de calcul

antérieur afin de mieux le lier aux résultats propres du Groupe de la Compagnie Bancaire.

L'accord existant a été renégocié en ce sens en 1988 et la Direction du Groupe de la Compagnie Bancaire a décidé d'en faire bénéficier le personnel dès l'année en cours, par anticipation. Cette décision d'anticipation s'est traduite par le versement d'une prime supplémentaire de 5956 francs en moyenne par collaborateur, soit 0,63 mois de salaire moyen.

Le total des sommes dégagées au titre des accords d'intéressement et de participation a ainsi représenté en 1988 en moyenne 13 303 francs par collaborateur (1,41 mois de salaire moyen). Ces sommes s'étaient élevés en 1987 à 21 256 francs en moyenne, soit 2,25 mois de salaire moyen.



## LES CARRIÈRES

### Les changements de métiers

Cetelem est une société qui bouge; les métiers y évoluent constamment, conduisant chacun à faire preuve en permanence d'une grande mobilité, d'abord intellectuelle, mais aussi géographique.

203 collaborateurs ont effectivement changé de métier en 1988 (349 en 1987):

- 142 à l'intérieur du Réseau,
- 28 en rejoignant différents Services du Siège,
- 12 en quittant le Siège pour le Réseau,
- 10 en changeant de Service au Siège,
- 11 en poursuivant leur carrière dans une autre société du Groupe de la Compagnie Bancaire.

### La mobilité géographique

Comme en 1987, 276 collaborateurs ont changé de lieu de travail en 1988. Pour 74 d'entre eux ce changement, effectué à la demande de l'entreprise, a entraîné un déménagement personnel. A cette occasion, ils ont bénéficié d'une prime de mobilité et de la prise en charge des frais correspondant à leur changement de résidence.

Mutations et promotions sont souvent liées dans une entreprise décentralisée comme Cetelem. En 1988, 30 promotions liées à des mutations géographiques ont été réalisées (49 en 1987).

Il convient de souligner d'autre part que 1988 est la première année où la mobilité géographique prend à Cetelem une dimension internationale significative: 9 collaborateurs sont actuellement détachés dans nos filiales étrangères (3 à Fimestic, 3 à Findomestic, 2 à Fimaser, 1 à Marfina).

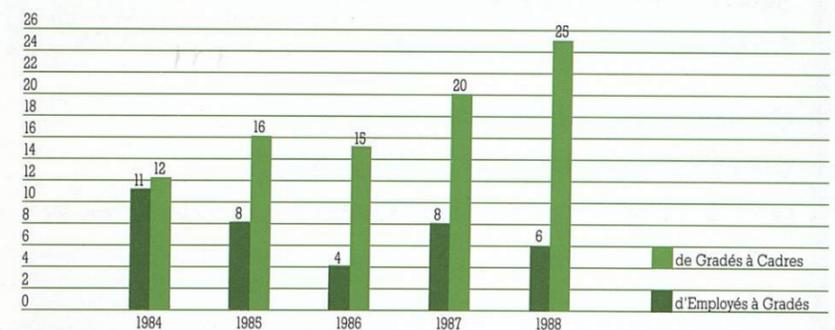
### Les promotions

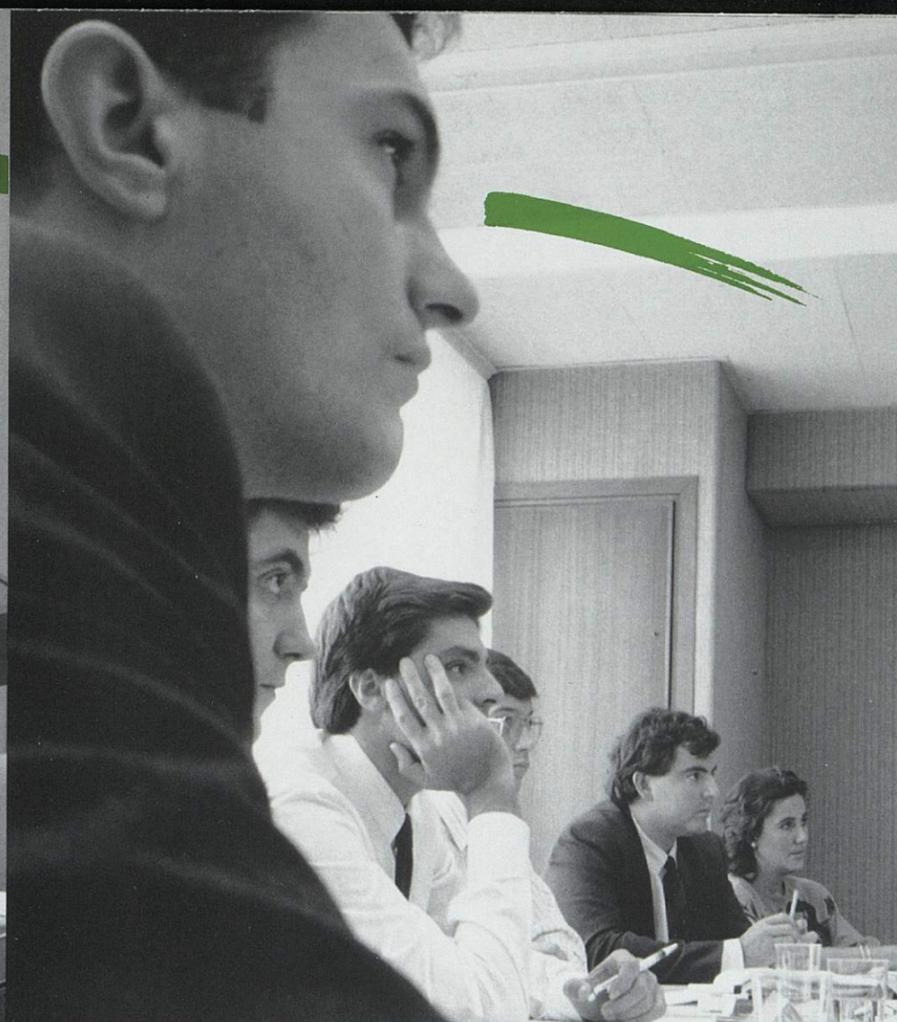
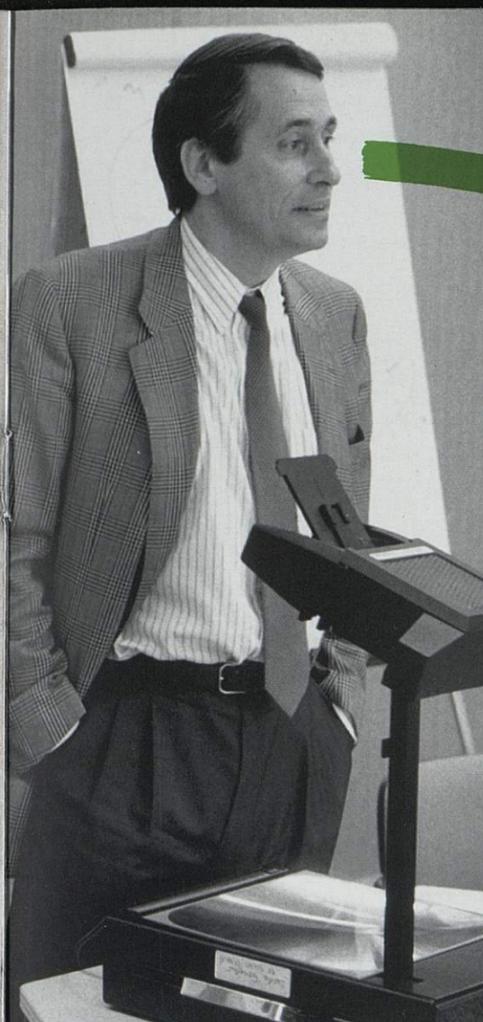
La promotion interne est un des principes essentiels de la politique de gestion des ressources humaines de Cetelem.

En 1988, 325 collaborateurs ont été promus, dont 35 sont passés à cette occasion dans une catégorie statutaire supérieure: 6 employés sont devenus gradés et 25 gradés sont devenus cadres; en outre, 4 collaborateurs ont été nommés Cadres de Direction.

Sur les cinq dernières années, 37 employés ont été promus gradés et 88 gradés ont été promus cadres; 13 collaborateurs ont d'autre part été nommés Cadres de Direction.

Promotions comportant un changement de catégorie





## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Cetelem a besoin de collaborateurs compétents et réactifs à l'événement pour pouvoir assurer son évolution dans de bonnes conditions.**

**A cette fin des investissements importants sont faits chaque années en matière de formation.**

En 1988, le coût total de l'investissement consacré à la formation professionnelle s'est élevé à 13,8 millions de francs, soit 4,4% de la masse salariale, et a représenté 38800 heures de travail. (32500 heures en 1987, correspondant à un coût de 12 millions de francs).

Les thèmes centraux de la formation en 1988 sont semblables à ceux retenus les années précédentes car ils correspondent profondément aux besoins de l'entreprise, qui doit développer en permanence ses compétences commerciales, technologiques et managériales.

### Développement professionnel et formation à l'exercice des métiers

On constate une progression sensible du nombre total d'heures de formation consacrées à ce thème : 30460, soit + 24%. Cela traduit notamment l'effort engagé pour les formations initiales dans les différentes unités de travail ainsi que la mise en place d'un stage de synthèse de deux jours au Siège de l'entreprise au terme de la période d'essai des nouveaux embauchés.

#### Technologies

Notre développement tient pour partie à notre avance technologique. Un important effort de formation est en conséquence réalisé sur ce thème qui, de ce fait, a connu une nouvelle fois une progression sensible : 4870 heures pour 3820 en 1987, soit + 28%.

#### Management

L'effort entrepris en 1986 dans ce domaine s'est globalement poursuivi cette année encore, essentiellement au profit de l'encadrement ; 3470 heures y ont été consacrées en 1988.

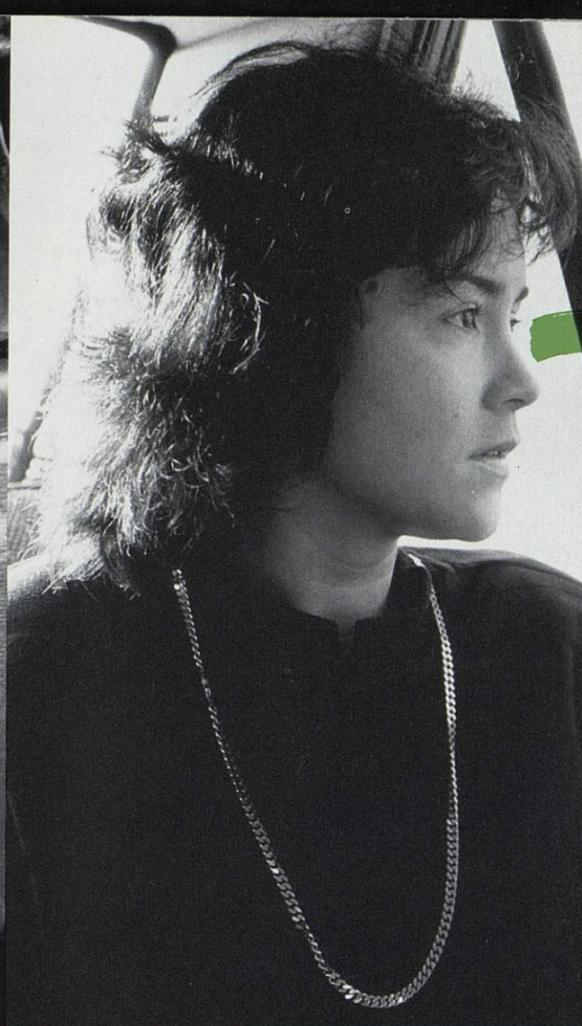
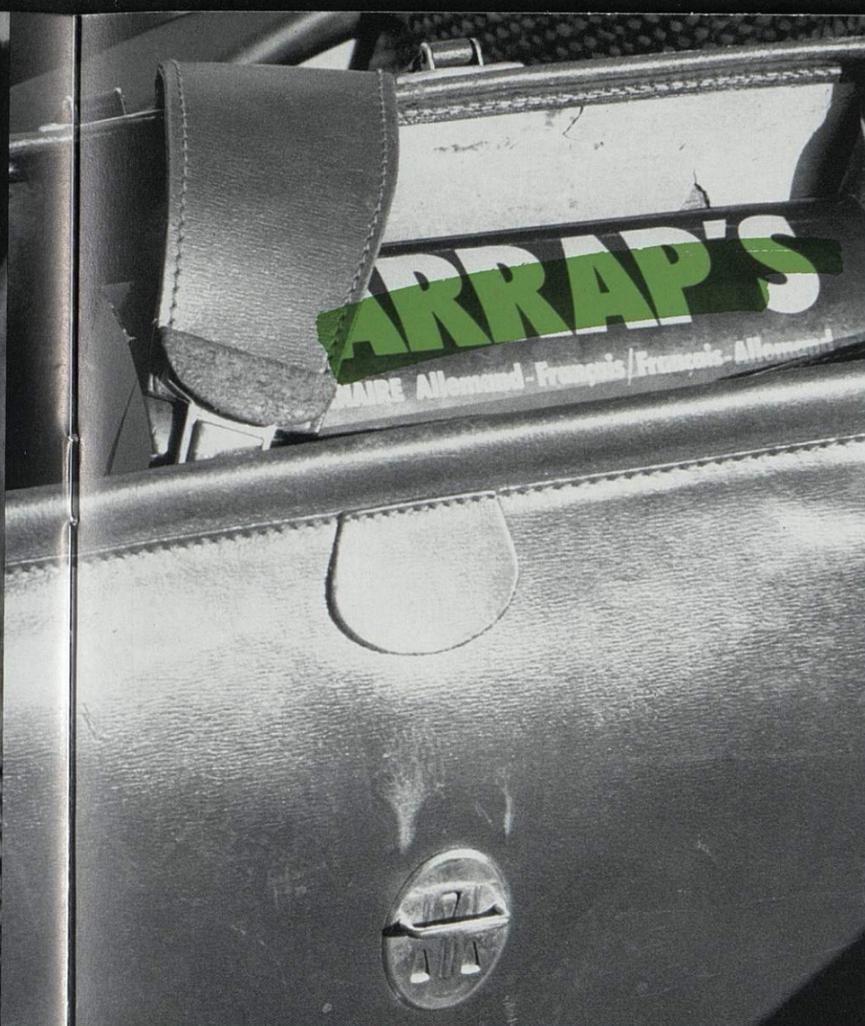
En termes de méthode, la formation professionnelle a évolué à partir de 1987 : personnalisation plus grande des actions d'une part et, d'autre part, décentralisation de leur réalisation. C'est ainsi qu'en 1988 les responsables régionaux ont organisé et animé plus de la moitié des formations dispensées au personnel des agences du Réseau.

#### Heures de formation

1986	35352
1987	32500
1988	38800

#### Coût de la formation (en millions de francs)

1986	13,0
1987	12,0
1988	13,8



## LA COMMUNICATION INTERNE

**Des collaborateurs qui s'informent, sont informés et qui participent à la construction de l'avenir de leur entreprise.**

En 1988, la responsabilité de la Communication Interne a été regroupée avec celle de la Formation Professionnelle, sous une même autorité. 1987 avait été l'année de la mise en oeuvre pratique des décisions prises fin 1986 sur le renouvellement des supports écrits centraux de la communication. 1988 a vu cet effort poursuivi.

La diffusion hebdomadaire de "Perspectives", mini-revue de presse ciblée autour de thèmes d'intérêt professionnel, a été régulièrement assurée (42 numéros).

"Ceteleflash", condensé de nouvelles brèves résumant les événements et les faits marquants de la vie de l'entreprise, dont la parution est bimensuelle (au total 38 numéros dont 20 spéciaux) a également connu un certain essor.

3 numéros du nouveau journal créé en 1987, ("Nous Cetelem"), ont été diffusés en 1988.

**La communication interne, ce fut aussi en 1988...**

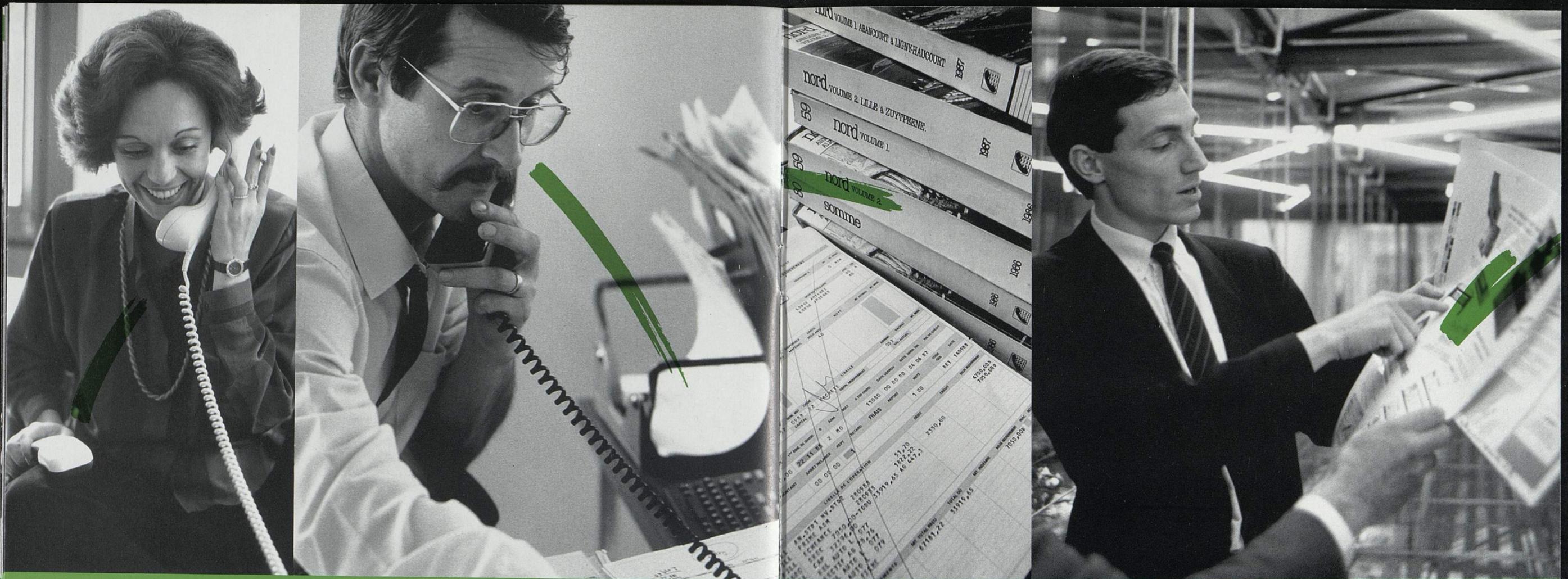
La refonte du "Livret d'accueil", brochure de format livre de poche, destinée à tout nouvel embauché et présentant Cetelem dans sa vie quotidienne et son environnement, l'organisation de ses différentes directions. Il fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble du personnel.

De nombreuses réunions de groupes d'expression et d'échanges se sont tenues. La synthèse de leurs comptes rendus (121 séances tenues) ne représente qu'une faible partie de la richesse des échanges et de la communication dans l'entreprise, mais elle permet de vérifier que se poursuit l'évolution des réunions de droit d'expression vers des réunions de groupes choisissant leurs thèmes de travail et leurs modes de fonctionnement.

Cette évolution traduit la progressive prise en compte par les différentes unités de travail de la réflexion sur la "qualité" de leurs prestations, internes ou externes, en relais parfois d'impulsions centrales, notamment celle donnée en 1988 sur l'attitude de service à la clientèle.

On a poursuivi l'organisation de journées "Connaissance de l'entreprise". Appréciées de l'ensemble des collaborateurs, ces journées visent à accroître et actualiser en permanence la connaissance que ceux-ci ont du Cetelem et de sa stratégie. Réunis par groupes homogènes, (Attachés Commerciaux, Chargés d'études ou Directeurs d'Agence), tous les collaborateurs passent périodiquement 48 heures au Siège et y trouvent l'occasion de dialoguer avec les principaux responsables des différentes directions.

13 réunions de ce type ont été réalisées en 1988, au bénéfice de 194 collaborateurs.



## LES PARTENAIRES SOCIAUX

**Un dialogue de qualité avec les instances représentatives du personnel, que tous s'efforcent de rendre ouvert, rigoureux et exigeant, au service de l'efficacité de l'entreprise toute entière.**

En 1988 on a renouvelé le Comité d'Entreprise et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Ce dernier a vu le nombre de ses membres passer de 6 à 9.

70 collaborateurs de Cetelem détenaient en 1988 au minimum chacun un mandat de représentation du personnel (4,2% des effectifs).

Le Comité d'Entreprise s'est réuni 13 fois et ses commissions 4 fois (1 réunion de la commission économique pour l'examen des comptes, 3 réunions de la commission formation). Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a tenu 4 réunions.

Les Délégués du Personnel se sont réunis 42 fois. Depuis 1985 ils sont répartis en 10 établissements.

Pour son fonctionnement, le Comité d'Entreprise dispose d'une subvention versée par Cetelem qui, conformément à la loi, représente 0,2% de la masse salariale, soit 613 400 francs en 1988.

Les autres instances représentatives du personnel sont également amenées à exposer des frais (par exemple de déplacement) dont certains sont pris en

charge par Cetelem. Ces frais (en plus de la subvention versée pour le fonctionnement du Comité d'Entreprise) se sont élevés en 1988 à 184 450 francs.

On peut au total chiffrer à 797 832 francs l'investissement financier effectué en 1988 par Cetelem dans le domaine de la représentation du personnel. Ce chiffre comprend la subvention du budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise et les frais de mission des représentants du personnel. A cette somme il conviendrait toutefois d'ajouter le coût de 7 000 heures de représentation rémunérées.

L'augmentation importante des heures de représentation (+ 1 600 environ) et des frais de déplacement (+ 80 000 francs environ) s'explique par :

- l'accroissement du nombre des membres du CHSCT (+ 50%),
- le nombre beaucoup plus important en 1988 de réunions de délégués du personnel (+ 110%),
- une participation plus grande aux instances du Groupe (AEGCB) de représentants du Comité d'Entreprise résidant en province.

## cetelem

Direction générale :  
89 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine,  
téléphone 47 38 85 85.

Siège social :  
5 avenue Kléber, 75116 Paris,  
société anonyme au capital de 378 172 320 francs,  
registre du commerce Paris B 542 097 902.